

## Révision du SAGE Oise-Aronde



### Construction du scénario alternatif

#### CONSULTING

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)



## SOMMAIRE

### **PRÉAMBULE : État d'avancement de la révision ..... 1**

- 1 La première phase d'actualisation de l'état des lieux / diagnostic..... 1
- 2 La seconde phase de construction et de choix de la Stratégie .....2
- 3 Quelques précisions de vocabulaire ..... 2

### **Étape 1 : Consolidation des enjeux et objectifs généraux du SAGE révisé..... 3**

- 4 Rappel des orientations définies en phase 1 ..... 3
- 5 Identification des enjeux et des objectifs généraux du SAGE révisé ..3

### **Étape 2 : Construction du Scénario Alternatif..... 6**

- 6 Bilan des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de 2009 ..... 6
- 7 Construction du scénario alternatif en concertation avec les acteurs6
  - 7.1 Réflexion sur les leviers d'actions et le niveau d'ambition du SAGE ..6
  - 7.2 Analyse du scénario alternatif issu de la première étape de concertation .....15
  - 7.3 Consolidation du scénario alternatif.....35

### **Conclusion ..... 36**

### **Annexe 1 : Etat d'avancement du SAGE de 2009 ..... 36**

### **Annexe 2 : Restitution du questionnaire de priorisation ..... 36**

## PRÉAMBULE : État d'avancement de la révision

Le SAGE Oise-Aronde est en révision depuis le 10 décembre 2015. Cette nouvelle étape de la vie du SAGE a pour objectif d'actualiser les documents et de recadrer les orientations et objectifs de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Elle permet également de mettre en exergue les actions mises en œuvre sur le territoire depuis 2009 et de valoriser les 6 années d'expérience du précédent SAGE.

La procédure de révision du SAGE Oise-Aronde se décompose en 4 phases distinctes :

- ❖ Phase 1 : Actualisation de l'état des lieux diagnostic
- ❖ Phase 2 : Choix de la Stratégie, reformulation des enjeux, objectifs et actions
- ❖ Phase 3 : Rédaction des documents du SAGE et relecture juridique
- ❖ Phase 4 : Appui pendant la phase de consultation et d'enquête publique

### Calendrier de l'étude de révision du SAGE



La phase d'actualisation d'état des lieux / diagnostic a été menée de février 2016 à novembre 2016. A présent, la phase 2 de l'étude doit permettre d'aboutir au choix de la Stratégie du SAGE Oise-Aronde révisé.

## 1 La première phase d'actualisation de l'état des lieux / diagnostic

La première étape de la révision a consisté à actualiser l'état des lieux du territoire et répondre aux questions suivantes :

- ❖ **État initial :** *Quels sont les problématiques du territoire en 2016 ? Comment a évolué le bassin versant depuis la mise en œuvre du SAGE en 2009 ?*
- ❖ **Diagnostic :** *Quelles sont les interactions entre milieux / pressions / usages ? Quels sont les nouveaux enjeux environnementaux majeurs du territoire ?*

Cette phase de révision de l'état des lieux a été menée en concertation avec les acteurs afin d'aboutir à une vision commune du territoire. Deux sessions de commissions thématiques ainsi que des réunions de Comité de Pilotage et de Commission Locale de l'Eau (CLE) ont été organisées. Le rapport de phase 1 précise l'ensemble de ces éléments. Il a été validé par la CLE du **03 novembre 2016**.

Au-delà de l'actualisation de l'état des lieux / diagnostic, cette étape a également permis de dégager des axes prioritaires sur lesquels les acteurs du territoire souhaitent s'investir pour atteindre, *a minima*, les objectifs environnementaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Ces éléments sont précisés dans la suite du rapport.

## 2 La seconde phase de construction et de choix de la Stratégie

A présent, la révision du SAGE se poursuit avec la phase de « Construction du scénario alternatif et choix de la Stratégie ».

Cette phase a comme objectif de définir la ligne de conduite du SAGE Oise-Aronde. C'est aussi la phase qui fonde et structure la suite de la démarche, à savoir la rédaction des documents du SAGE : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et règlement.

Elle se décompose en 3 étapes :

1. Consolidation des enjeux et objectifs du SAGE révisé
2. Construction du Scénario Alternatif
3. Choix de la Stratégie



Tout comme l'actualisation de l'état des lieux / diagnostic, cette phase est menée en concertation avec les acteurs afin d'aboutir à un projet commun de territoire, partagé et porté par tous. Pour rappel, dès la réunion de lancement, les acteurs avaient émis le souhait d'être associés à la révision et de pouvoir proposer les actions du futur SAGE révisé.

**Ce rapport présente le cheminement suivi pour construire le scénario alternatif et aboutir à la Stratégie du SAGE Oise-Aronde révisé (étapes 1 & 2). La Stratégie soumise à la Commission Locale de l'Eau fait l'objet d'un rapport spécifique.**

## 3 Quelques précisions de vocabulaire

A partir de cette phase 2 et pour la suite de la procédure de révision, les documents du SAGE seront construits en reprenant les termes et la logique ci-après :

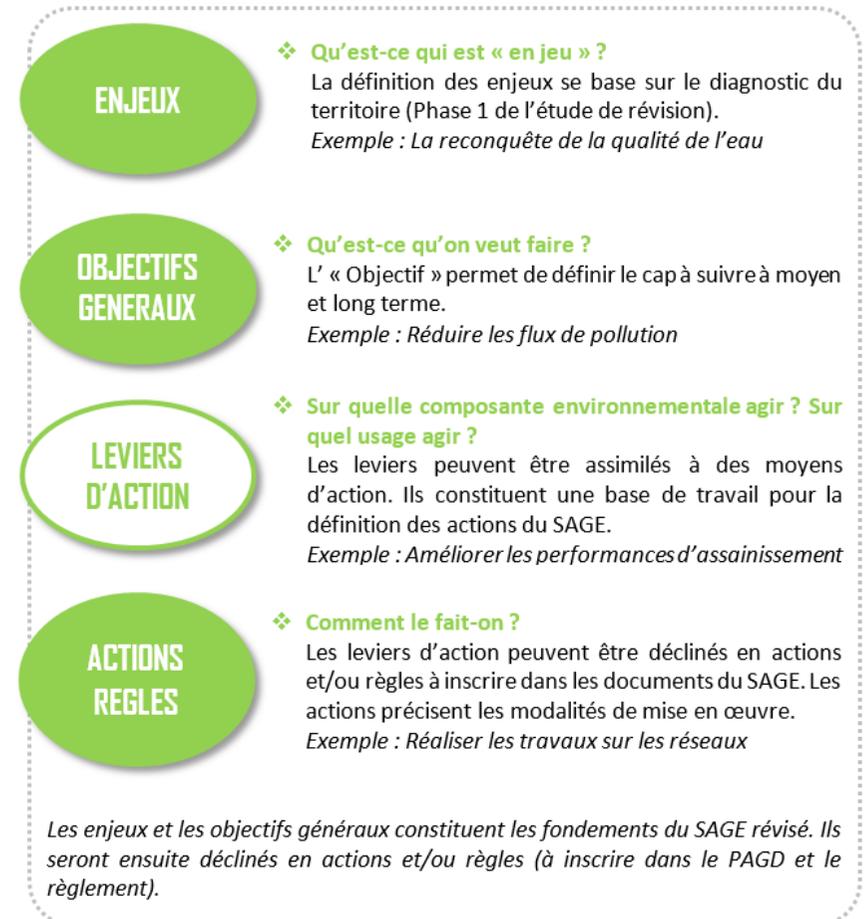


Figure 3-1 : Terminologie retenue pour le SAGE Oise-Aronde révisé

## Étape 1 : Consolidation des enjeux et objectifs généraux du SAGE révisé

### 4 Rappel des orientations définies en phase 1

Pour rappel, les acteurs du territoire se sont réunis le 08 et 09 septembre 2016 afin d'identifier les problématiques environnementales majeures du bassin Oise-Aronde et dégager les grandes orientations du SAGE révisé. Ces réflexions ont conduit à l'identification de 3 orientations transversales et 6 orientations thématiques. Elles sont précisées dans le tableau ci-après :

**Tableau 1 : Orientations définies par les acteurs dans le cadre de la phase d'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic**

#### 3 orientations transversales :

- ❖ Informer/sensibiliser la population et les usagers aux enjeux environnementaux et diffuser les bonnes pratiques
- ❖ Conforter les structures existantes et pérenniser les missions menées sur le bassin versant Oise-Aronde
- ❖ Poursuivre les actions d'acquisition de connaissances, les centraliser et les valoriser

#### 6 orientations thématiques :

- ❖ Réduire les sources de pollutions ponctuelles et diffuses
- ❖ Préserver et reconquérir la qualité des cours d'eau et des milieux humides et aquatiques associés
- ❖ Maintenir une vigilance sur l'état quantitatif de la ressource en eau
- ❖ Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable
- ❖ Maîtriser les ruissellements ruraux et améliorer la gestion des eaux pluviales
- ❖ S'intégrer dans les stratégies de gestion du risque d'inondation et décliner localement les programmes d'actions

Ainsi, à l'issue de la phase d'actualisation de l'état des lieux / diagnostic, les acteurs ont défini un cadre de travail pour le futur SAGE révisé basé sur des orientations stratégiques.

A présent, la première étape de la phase 2 consiste à formaliser ces réflexions et à identifier les enjeux et les objectifs généraux du SAGE Oise-Aronde révisé.

### 5 Identification des enjeux et des objectifs généraux du SAGE révisé

Afin de consolider les réflexions engagées en phase 1, la structure porteuse du SAGE, le SMOA, a souhaité organiser un COPIL intermédiaire spécifiquement dédié aux enjeux et objectifs du SAGE.

En effet, il est important à ce stade de la procédure de partager une vision commune du projet de SAGE et d'aboutir à un consensus sur les enjeux et les objectifs. Cette étape est un préalable indispensable avant d'engager les réflexions liées aux futures actions du SAGE.

A l'issue de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2016, les enjeux et objectifs retenus pour le SAGE Oise Aronde révisé sont précisés dans le tableau suivant.

*A noter toutefois, que la Chambre d'Agriculture et l'Association des irrigants ne partagent pas les objectifs proposés pour l'enjeu « QUANTITE ».*

**Tableau 2 : Enjeux et objectifs généraux du SAGE Oise-Aronde révisé**

3 Enjeux transversaux	3 Objectifs transversaux	Fondements des enjeux / objectifs et volonté des acteurs
<p><b>« GOUVERNANCE »</b> Une gouvernance adaptée à la mise en œuvre du SAGE</p>	<p><b>« GOUVERNANCE »</b> Assurer une cohérence et une coordination des actions sur le territoire du SAGE</p>	<p>Les réformes territoriales induites par les lois MAPTAM et NOTRe vont profondément modifier la gouvernance de l'eau sur le territoire. Ainsi, les acteurs soulignent l'importance de définir une structuration pérenne pour la gouvernance du « petit » et du « grand » cycle de l'eau.</p>
<p><b>« COMMUNICATION »</b> La communication au service du SAGE</p>	<p><b>« COMMUNICATION »</b> Informers, sensibiliser la population et les usagers aux enjeux environnementaux</p>	<p>Des actions de communication et de sensibilisation ont été menées dans le cadre du SAGE de 2009. Elles ont permis de faciliter la mise en œuvre du SAGE et de sensibiliser le territoire aux enjeux environnementaux. Aujourd'hui, les acteurs ont souhaité en faire un enjeu spécifique et transversal du SAGE révisé. La communication et la sensibilisation sont considérées comme des leviers à part entière pour l'atteinte des objectifs environnementaux.</p>
<p><b>« CONNAISSANCE »</b> L'amélioration des connaissances sur la ressource en eau et les milieux naturels et aquatiques</p>	<p><b>« CONNAISSANCE »</b> Poursuivre les actions d'acquisition des connaissances, les centraliser et les valoriser</p>	<p>Le SAGE de 2009 a permis d'enclencher une bonne dynamique sur le territoire autour de la ressource en eau et des milieux associés. Des études ont été engagées afin d'améliorer les connaissances sur certains volets. Ainsi, les acteurs du territoire souhaitent que cette démarche d'acquisition de connaissances perdure dans le SAGE révisé. Ils soulignent également la nécessité de centraliser et bancaiser ces informations afin de pouvoir les valoriser dans d'autres projets.</p>
4 Enjeux thématiques	11 Objectifs généraux	Fondements des enjeux / objectifs et volonté des acteurs
<p><b>« QUANTITE »</b> Une gestion quantitative durable et équilibrée de la ressource en eau</p>	<p><b>« QUANTITE – ETIAGE »</b> Maîtriser les étiages</p>	<p>Le SAGE de 2009 avait un haut niveau d'ambition sur la maîtrise des étiages. L'état des lieux a mis en évidence une carence dans le suivi des masses d'eau souterraines et superficielles. Ainsi, les acteurs réaffirment leur volonté d'inscrire le réseau de suivi dans la durée et de poursuivre l'amélioration des connaissances sur l'état quantitatif des masses d'eau.</p>
	<p><b>« QUANTITE – EQUI »</b> Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et la ressource en eau</p>	<p>Initialement, le SAGE Oise-Aronde a été créé afin de solutionner les conflits d'usages entre l'Alimentation en Eau Potable et l'irrigation. Aujourd'hui, les acteurs du territoire réaffirment leur volonté de concilier les usages en eau avec la préservation de la ressource. Ils accordent un haut niveau d'ambition à cet objectif et souhaitent aboutir à la définition d'une stratégie de gestion de la ressource.</p>
	<p><b>« QUANTITE – AEP »</b> Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable</p>	<p>Le SAGE de 2009 avait déjà identifié cet enjeu comme un axe stratégique majeur sur le territoire du SAGE. Ici les acteurs réaffirment la nécessité de poursuivre les actions engagées sur ce volet. Ils intègrent également la nécessité d'améliorer la performance des réseaux.</p>
<p><b>« QUALITE »</b> L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines</p>	<p><b>« QUALITE – URB »</b> Réduire les pollutions d'origines domestiques et urbaines</p>	<p>La qualité des cours d'eau est variable sur le territoire. Si les principaux axes (Aronde, Oise et Aisne), présentent une qualité écologique moyenne à bonne depuis 2009, ce n'est pas le cas des affluents. En effet, la qualité physico-chimique et biologique des affluents est fortement altérée. Ainsi, les acteurs du territoire souhaitent poursuivre les actions du SAGE de 2009 visant à réduire les sources de pollutions ponctuelles d'origines domestiques et urbaines. L'amélioration de la gestion des eaux pluviales participe également à l'amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles.</p>
	<p><b>« QUALITE – AGRI »</b> Réduire les pollutions liées aux activités agricoles</p>	<p>Le territoire Oise-Aronde est vulnérable aux pollutions azotées. Les concentrations en Nitrates sont élevées et dépassent pour certains captages les normes AEP. La nappe de la Craie est particulièrement concernée. Toutefois, il est noté une dynamique positive du territoire vis-à-vis des teneurs en pesticides historiques et de manière plus récente sur la fertilisation azotée. Ainsi, les acteurs du territoire souhaitent poursuivre les actions du SAGE de 2009 visant à réduire les sources de pollutions diffuses d'origine agricole.</p>

	<p><b>« QUALITE – IND »</b> Réduire les pollutions liées aux activités industrielles</p>	<p><i>Des pollutions aux solvants chlorés et aux métaux lourds d'origine industrielle sont constatées localement dans les masses d'eau superficielles et souterraines. Le secteur des marais de Sacy ainsi que la vallée de l'Oise et de l'Aisne sont principalement concernés. La maîtrise des risques de pollutions liés aux activités industrielles constituait un axe de travail majeur du précédent SAGE. Aujourd'hui, les acteurs réaffirment leur volonté d'agir sur cette thématique. Les actions se portent en particulier sur les TPE et les PME.</i></p>
<p><b>« MILIEUX »</b> La restauration de l'équilibre des cours d'eau et des milieux humides et aquatiques associés</p>	<p><b>« MILIEUX – RIV »</b> Préserver et reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau</p>	<p><i>La qualité des cours d'eau est fortement altérée sur le territoire. Les aménagements subis (curage, recalibrage, obstacles...) ont nettement amoindri leur potentiel écologique. Toutefois, une bonne dynamique est notée sur certains secteurs et des actions sont engagées pour restaurer la continuité écologique et la qualité hydromorphologique des cours d'eau. Ainsi, les acteurs réaffirment leur volonté d'intervenir sur cette thématique et de poursuivre / renforcer les opérations déjà menées sur le territoire.</i></p>
	<p><b>« MILIEUX – AQUA »</b> Préserver et reconquérir les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p>	<p><i>Les zones humides sont des milieux remarquables et jouent un rôle fondamental dans le grand cycle de l'eau (maîtrise des étiages, régulateur de crue, réservoir écologique...). Sur le bassin versant, les zones humides sont dégradées et soumises à des pressions importantes. Le SAGE de 2009 a permis d'enclencher la première étape en vue de leur protection. Un inventaire a ainsi été mené et a permis d'aboutir à la mise en œuvre d'actions de restauration. Aujourd'hui, les acteurs réaffirment leur volonté d'agir sur ces milieux. Les zones humides deviennent un enjeu spécifique du SAGE.</i></p>
<p><b>« RISQUE »</b> La lutte contre les risques d'inondations et la maîtrise des ruissellements</p>	<p><b>« RISQUE – INOND »</b> Maîtriser les inondations</p>	<p><i>Le bassin versant Oise-Aronde s'est pleinement saisi de la problématique des inondations par débordement de cours d'eau et de nombreux outils ont été mis en place. Ainsi, les acteurs souhaitent que le SAGE révisé valorise utilement les éléments de connaissances acquis et les stratégies de gestion définies sur le territoire.</i></p>
	<p><b>« RISQUE – RUISS »</b> Limiter le ruissellement et l'érosion des sols en zone rurale</p>	<p><i>La maîtrise des ruissellements et des coulées de boues avait été identifiée comme un axe stratégique d'intervention du SAGE de 2009. Des études ont été engagées et ont donné lieu à la réalisation de travaux ponctuels. Ainsi, les acteurs affichent la volonté de poursuivre les actions engagées et d'associer l'ensemble des acteurs pour faire aboutir les projets.</i></p>
	<p><b>« RISQUE – URB »</b> Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines</p>	<p><i>Le SAGE de 2009 avait déjà identifié un enjeu lié à la maîtrise des ruissellements et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur le territoire. Cet enjeu concourait essentiellement à la lutte contre les risques d'inondation. Aujourd'hui, les acteurs du territoire réaffirment la nécessité de définir une gestion volumétrique des ruissellements urbains.</i></p>

## Étape 2 : Construction du Scénario Alternatif

### 6 Bilan des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de 2009

Avant d'esquisser une première ébauche du scénario alternatif pour le SAGE révisé, il est important de dresser le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE de 2009. En effet, au-delà des conclusions de l'état des lieux / diagnostic, les leviers et actions proposés dans la suite du rapport se fondent en grande partie sur le SAGE de 2009.



Ainsi, l'objectif est d'assurer une continuité entre les deux documents, de valoriser les connaissances acquises et de renforcer le niveau d'ambition sur certaines thématiques.

La structure porteuse du SAGE a tenu à jour, durant les 6 années de mise en œuvre, un tableau de bord afin de suivre la réalisation des actions et l'avancement du SAGE. Le tableau, présenté en annexe 1, précise l'état d'avancement en 2016 de chaque action. Les précisions suivantes sont apportées pour les champs :

- ❖ Typ : Il s'agit de la typologie de l'action
- ❖ Etat : Il s'agit de l'état d'avancement de l'action

#### Typologie des actions :

**G** : Gestion  
**C** : Connaissance  
**I** : Information-Communication  
**R** : Règlementaire  
**PAE** : Programme d'action – études  
**PAT** : Programme d'action – travaux

#### Etat d'avancement :

 Action réalisée  
 Action en cours / à poursuivre  
 Action non réalisée

## 7 Construction du scénario alternatif en concertation avec les acteurs

### 7.1 Réflexion sur les leviers d'actions et le niveau d'ambition du SAGE

#### 7.1.1 Démarche générale

La seconde étape pour la construction du scénario alternatif consiste à lister l'ensemble des leviers d'actions envisageables sur le territoire pour répondre aux problématiques et attentes locales identifiées lors de la phase 1.

Ainsi, un large panel de leviers d'actions a été présenté aux acteurs du territoire lors des commissions thématiques des 14 et 15 décembre 2016. Les leviers ont été bâtis sur la base des actions du 1<sup>er</sup> SAGE et complétés par de nouvelles propositions.

L'objectif des commissions thématiques était de débattre des leviers proposés et d'identifier :

- ❖ les leviers d'actions importants à mettre en œuvre,
- ❖ les leviers d'actions à écarter définitivement,
- ❖ les leviers d'actions manquants qu'il serait intéressant d'inscrire dans le SAGE révisé.

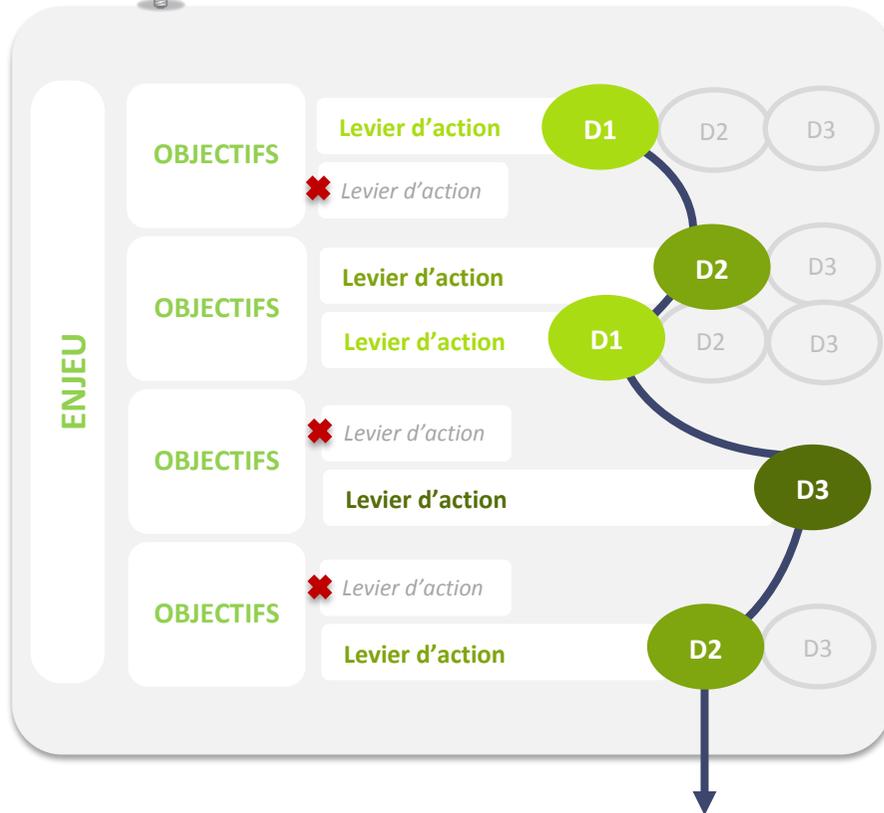
Par ailleurs, pour chaque levier d'actions, les acteurs avaient à se positionner sur le niveau d'ambition à retenir :

- ❖ D1 : Actions « Socle »
- ❖ D2 : Actions traduisant un niveau d'ambition intermédiaire
- ❖ D3 : Actions traduisant un haut niveau d'ambition

Les réflexions ont conduit à définir collectivement une esquisse du scénario alternatif souhaité sur le territoire.



Qu'est-ce que le « Scénario Alternatif » ?



**SCENARIO ALTERNATIF**

Le scénario alternatif doit s'entendre comme une combinaison d'actions à mettre en oeuvre afin de garantir *a minima* l'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la DCE. Il identifie les thématiques sur lesquelles les acteurs choisissent de s'investir et le niveau d'ambition associé.

**7.1.2 Choix des leviers d'actions et du niveau d'ambition**

Le travail mené avec les acteurs du territoire lors des commissions thématiques de décembre 2016, est restitué par enjeu dans les tableaux suivants. Les champs présents dans les tableaux sont :

- ❖ **Objectifs généraux** : ce champs précise l'objectif auquel est rattaché le levier d'action ;
- ❖ **N°** : Il s'agit du numéro du levier d'action ;
- ❖ **Levier d'action** : il s'agit de l'intitulé de l'action envisagée pour répondre à l'objectif général et l'enjeu identifié. Pour faciliter la lecture des tableaux les leviers sont groupés par thématique.
- ❖ **Actions socle / ambition intermédiaire / haut niveau d'ambition** : lorsque cela était possible, des déclinaisons d'ambition croissantes ont été proposées pour chaque levier. La typologie de chaque action est également précisée.

- I** Information / Communication
- C** Connaissance / étude
- O** Opérationnel / Travaux
- G** Gouvernance / Gestion
- R** Règlementaire
- MC** Mise en compatibilité

Les choix arrêtés en réunion ainsi que les modifications apportées au document de travail sont repérés par le code couleur suivant :

- Levier d'action et niveau d'ambition retenus
- Levier d'action et / ou niveau d'ambition non retenus
- Levier d'action et / ou niveau d'ambition toujours en débat
- Nouvelle proposition de levier d'action et / ou niveau d'ambition
- xxxx Reformulation des leviers et/ ou des niveaux d'ambition

7.1.2.1 Enjeu QUANTITE : Une gestion quantitative durable et équilibrée de la ressource en eau

Objectifs généraux	N°	Levier d'action	D1	D2	D3	
			Actions "Socle"	Actions traduisant un niveau d'ambition intermédiaire du SAGE révisé	Actions traduisant un haut niveau d'ambition du SAGE révisé	
QUANTITE-ETIAGE	1	Suivi	Améliorer le réseau de suivi des masses d'eau superficielles	O > Fiabiliser la station d'Arsonval sur l'Aronde	O > Réinstaller des stations de suivi sur l'Oise	O > Développer le suivi sur les affluents secondaires à enjeu
	2		Densifier le réseau de suivi des masses d'eau souterraines	C > S'appuyer sur les forages existants pour compléter le suivi	O > Déplacer des points de suivi au cœur du bassin	O > Créer de nouveaux piézomètres si nécessaire
	3	Crise	Améliorer la gestion des sécheresses	I > Communiquer sur le dispositif de gestion de crise	C > Faire aboutir un plan de gestion afin d'anticiper les situations de crise sur l'année (recalage du modèle au préalable)	O > Mettre en œuvre le plan de gestion afin d'anticiper les situations de crise sur l'année
4	Sensibiliser les usagers aux notions de bon état quantitatif de la ressource en eau		I > Engager des campagnes de communication auprès des usagers	I > Former les usagers pour la mise en œuvre de bonnes pratiques		
QUANTITE - EQUI	5	Economie d'eau	Encourager les collectivités à réduire leur consommation d'eau	I > Sensibiliser les collectivités (élus et services techniques) aux économies d'eau et faire évoluer les pratiques	C > Réaliser des audits des collectivités pour identifier les leviers d'économies d'eau	O > Préconiser des aménagements pour économiser l'eau
	6		Accompagner les irrigants dans la réduction de leurs prélèvements	I > Sensibiliser les agriculteurs aux économies d'eau et faire évoluer les pratiques	I > Réaliser des diagnostics des exploitations pour évaluer les modalités d'économies d'eau	O > Préconiser des aménagements pour économiser l'eau
	7		Engager une démarche prospective sur les possibilités de développement de filières plus économes en eau			
	8		Accompagner les entreprises et les activités de loisirs dans la réduction de leurs prélèvements	I > Sensibiliser les entreprises et les sites de loisirs aux économies d'eau et faire évoluer les pratiques	I > Réaliser des audits des entreprises et des activités de loisirs pour évaluer les possibilités de réduire leur consommation d'eau	O > Préconiser des aménagements pour économiser l'eau
	9	Prélèvements / usages	Améliorer les connaissances sur les prélèvements et les pratiques des usagers	I > Communiquer sur l'évolution des prélèvements et les pratiques	C > Inventorier les prélèvements hors loi sur l'eau et au seuil de redevance de l'Agence de l'eau	
	10		Compléter et affiner les bilans besoins / ressources pour chaque usager afin d'anticiper les conséquences du changement climatique	C > Centraliser les besoins en eau futurs identifiés par usage afin de disposer d'une vision à l'échelle du SAGE	C > Mener une étude prospective sur les besoins en eau à court et moyen terme par usage	C > Faire aboutir un plan d'actions pour anticiper les déséquilibres quantitatifs
	11		Evaluer les besoins en eau pour la populiculture, faire évoluer les pratiques			
	12		Veiller au respect des volumes maximum prélevables par usage			
	13		Améliorer les connaissances sur les forages abandonnés	C > Recenser les forages abandonnés	C > Engager les réflexions au cas par cas sur leur devenir	O > Réaliser les travaux retenus sur les forages
	14	Activité agricole	Développer une gestion concertée des prélèvements agricoles	I > Engager des campagnes de communication pour inciter à une gestion concertée des prélèvements	G > Mise en place d'une structure "pilote"	G > Création d'un organisme unique
	15		Développer une solidarité entre usagers "bénéficiaires" et secteurs "déficitaires" (sous réserve que les besoins AEP soient satisfaits)			
	16		Engager les réflexions sur le stockage individuel pour les irrigants (retenues de substitution, bassins de stockage)			
	-		✗ Mettre en place un Plan de Gestion de la Ressource en Eau			
17	Gestion collective	Diversifier les origines de l'eau en fonction des exigences sanitaires pour les usages non raccordés aux réseaux d'AC	I > Sensibiliser les usagers aux ressources alternatives et aux possibilités de réutilisation des eaux	C > Engager une étude pour définir pour chaque usage les possibilités et les moyens existants sur le territoire	O > Mettre en place des systèmes permettant de réduire l'utilisation systématique d'eau potable	
18		Mettre en œuvre les conclusions de l'étude sur la recherche de ressources alternatives				
19		Améliorer la gestion quantitative du marais de Sacy	O > Pérenniser et poursuivre les actions engagées	O > Mettre en place de nouvelles actions		
20		Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin	C > Exploiter les données de suivi existantes des masses d'eau superficielles et souterraines	C > Engager une étude afin de caractériser le lien nappe / rivière et le processus de recharge de la nappe		
21		Développer la pratique du tubage des puits artésiens	O > Sur le marais de Sacy	O > Sur tout le territoire		
QUANTITE - AEP	22	AEP	Valoriser les schémas directeurs d'eau potable	O > Mettre en œuvre les actions définies dans les Schémas	C > Réviser les schémas directeurs existants si besoin	C > Mutualiser leurs constats à l'échelle du SAGE (bilan besoin/ress., interconnexion, prix de l'eau)
	23		Améliorer les rendements des réseaux AEP	O > Accompagner et renforcer la recherche de fuites sur les réseaux	C > Réaliser des études patrimoniales sur les réseaux	C > Définir des objectifs de rendements supérieurs à ceux réglementaires
	-		✗ Améliorer les performances des systèmes AEP	I > Inciter les collectivités à améliorer leurs systèmes	C > Engager des études pour définir les actions à engager pour améliorer les systèmes AEP	O > Mettre en œuvre les travaux nécessaires pour améliorer les performances des systèmes AEP
-		✗ Élaborer des schémas de sécurisation / d'interconnexion de secours à l'échelle du SAGE et inter-SAGE				

7.1.2.2 Enjeu QUALITE : L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Objectifs généraux	N°	Levier d'action	D1	Actions "Socle"	D2	Actions traduisant un niveau d'ambition intermédiaire du SAGE révisé	D3	Actions traduisant un haut niveau d'ambition du SAGE révisé
QUALITE - URB	1	Sensibiliser les usagers sur les sources de pollutions ponctuelles et diffuses pour les masses d'eau	I > Engager des campagnes de communication auprès des usagers		I > Former les usagers pour la mise en œuvre de bonnes pratiques			
	2	Améliorer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles	O > Pérenniser le réseau de suivi qualitatif des masses d'eau superficielles		O > Densifier le réseau local existant sur le réseau secondaire en particulier sur les têtes de bassins			
	-	✗ Améliorer le suivi qualitatif des masses d'eau souterraines	O > Exploiter les qualimètres existants		O > Valoriser des captages abandonnés		O > Créer de nouveaux qualimètres	
	-	✗ Renforcer le suivi des substances déclassantes "classiques"	C > Augmenter la fréquence des analyses		C > Augmenter la fréquence et le nombre de paramètres		C > Se fixer un nombre de campagnes de mesures/ an	
	3	Suivi Accompagner les collectivités dans la diffusion des analyses de qualité						
	-	Améliorer les connaissances sur les substances émergentes	I > Engager des campagnes de communication auprès des usagers pour les sensibiliser aux pollutions liées aux substances émergentes		C > Réaliser une étude pour améliorer les connaissances sur les substances émergentes et identifier celles problématiques sur le territoire		O > Renforcer le suivi des substances émergentes et mener des campagnes de mesures	
	4	Evaluer la capacité épuratoire des cours d'eau	C > Sur le réseau principal : Oise et Aronde		C > Sur le réseau principal et secondaire		C > Sur les cours d'eau exutoire d'une STEP	
	5	Suivre l'évolution de la qualité de la Payelle suite aux travaux réalisés sur les systèmes d'AC	O > Valoriser le réseau de suivi local pour évaluer la qualité de la Payelle		O > Densifier le réseau de suivi sur la Payelle			
	-	✗ Evaluer les possibilités de raccordement au réseau d'assainissement collectif	I > Communiquer sur les possibilités de raccordement		C > Engager des études de faisabilité pour la conversion en AC		O > Mettre en œuvre les travaux de raccordement	
	6	Réviser les schémas directeurs d'assainissement (SDA)	C > Réviser les schémas directeurs existants si besoin		C > Inciter à mutualiser leurs constats à l'échelle du SAGE		O > Mettre en œuvre les travaux préconisés dans les SDA	
	7	Améliorer le traitement de l'N et du P sur les stations présentant des problèmes de qualité vis-à-vis de ces paramètres						
	8	Assainissement collectif Améliorer le suivi des rejets des stations d'épuration	C > Collecter et centraliser le suivi de l'autosurveillance des stations dans le cadre des renouvellements des DSP		I > Renforcer l'alerte et gagner en réactivité dans la diffusion du suivi d'autosurveillance		O > Renforcer l'autosurveillance des stations et réseaux traitant une charge brute organique de 120kgDBO5/j	
	9	Améliorer les connaissances sur les réseaux d'assainissement collectif	C > Établir un diagnostic de l'état patrimonial des réseaux d'AC		C > Identifier/hierarchiser les secteurs à réhabiliter en priorité		O > Définir un programme de travaux et le mettre en œuvre	
	10	Améliorer la conformité des branchements	I > Engager des campagnes de communication auprès des structures compétentes		O > Inciter à un contrôle plus régulier des installations collectives		O > Fixer un % de contrôle des installations par an	
	11	Gérer les boues des stations d'épuration et autres sous-produits	R > Veiller à l'existence d'une filière de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration et d'un stockage suffisant		O > Développer des filières de valorisation des boues			
	12	Engager les réflexions sur le devenir des eaux traitées	O > Saisir les opportunités de valorisation des effluents urbains ou les possibilités d'infiltration des rejets des STEP		O > Mettre en place des filières de valorisation des effluents			
	-	✗ Étudier les possibilités d'infiltration des rejets des stations d'épuration						
	13	Assainissement non collectif Améliorer les connaissances sur les zones à enjeu environnemental et sanitaire	C > Identifier les zones à enjeu environnemental et sanitaire		MC > Intégrer ces zones dans les documents d'urbanisme			
	14	Renforcer la compétence technique et la connaissance réglementaire des SPANC						
	15	Améliorer les performances des systèmes d'assainissement non collectif	C > Prioriser le contrôle des installations non collectives sur les zones à enjeux sanitaires et environnementaux		O > Renforcer le contrôle des installations non collectives		O > Mettre aux normes les ANC non conformes dans les zones à enjeux sanitaires et environnementaux	
	16	Eaux pluviales Améliorer les connaissances sur les axes de ruissellement susceptibles de générer une pollution sur le milieu récepteur en zone rurale	C > Cartographier les zones d'érosion et les axes de ruissellement polluants		C > Caractériser les pollutions générées par ces axes de pollution		C > Mettre en œuvre des aménagements pour limiter l'impact des ruissellements sur la qualité des cours d'eau	
17	Améliorer les connaissances sur les rejets urbains susceptibles de générer une pollution sur le milieu récepteur	C > Identifier les exutoires des réseaux pluviaux		C > Caractériser les pollutions générées par ces axes de pollution		O > Mettre en œuvre les travaux sur les réseaux pour limiter l'impact des rejets pluviaux		
18	Mettre en place une gestion alternative des EP (volumétrique/qualitative)							
19	Eviter le stockage des effluents solides sur les axes de ruissellement							
20	Protéger tous les captages AEP avec une déclaration d'utilité publique	C > Mettre à jour les DUP anciennes		MC > Intégrer les DUP dans les documents d'urbanisme				
21	Protéger les captages AEP avec la délimitation des Aires d'Alimentation de Captages	MC > Intégrer les AAC dans les documents d'urbanisme		O > Mettre en œuvre des programmes d'actions environnementaux et multi-acteurs sur les AAC		C > Engager de nouvelles études BAC		
-	✗ Renforcer le suivi des eaux brutes	C > Augmenter la fréquence des analyses		C > Augmenter la fréquence et le nombre de paramètres				

Objectifs généraux	N°	Levier d'action	D1	Actions "Socle"	D2	Actions traduisant un niveau d'ambition intermédiaire du SAGE révisé	D3	Actions traduisant un haut niveau d'ambition du SAGE révisé
	22	Usages produits phyto collectifs et particuliers	Accompagner les collectivités dans leurs démarches de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires	I > Communiquer sur les moyens de traitements	I > Diffuser les retours d'expérience et les bonnes pratiques en matière d'entretien des espaces publics	G > Mutualiser les actions et les moyens engagés pour l'entretien des espaces publics		
	23		Sensibiliser les particuliers à la démarche "zéro phyto"	I > Communiquer sur les moyens de traitements	I > Diffuser les retours d'expérience et les bonnes pratiques pour l'entretien des espaces privés et le jardinage	G > Mutualiser les actions et moyens engagés pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires à usage privé		
	24		Sensibiliser et accompagner les entreprises d'espaces verts à diffuser les bonnes pratiques et les techniques alternatives existantes auprès des clients					
QUALITE - AGRI	25	Activité agricole	Sensibiliser aux bonnes pratiques de fertilisation	I > Communiquer sur les pratiques de fertilisation existantes	I > Former les agriculteurs pour la mise en œuvre de bonnes pratiques	G > Valoriser les retours d'expérience et favoriser les projets groupés		
	26		Faire évoluer les pratiques de fertilisation	I > Inciter les exploitants agricoles à revoir leurs objectifs de fertilisation en fonction de l'évolution des rendements des cultures	C > Faire le bilan des pratiques de fertilisation	O > Réduire les apports sur les zones à enjeu		
	27		Engager une démarche prospective sur les possibilités de développement de filières agricoles bas intrants					
	28		Favoriser les circuits courts et proposer de nouveaux débouchés					
	29		Maintenir la dynamique enclenchée sur la réduction de l'utilisation des produits phyto à usage agricole <b>via tous les dispositifs existants mobilisables</b>	O > Pérenniser les actions engagées dans les MAE	I > Inciter à de nouvelles contractualisations dans les MAE existantes	G > Ouvrir le territoire à de nouvelles MAE		
QUALITE - IND	30	Activité industrielle	Sensibiliser <b>les entreprises</b> à la réduction des émissions polluantes	I > Pérenniser les campagnes de communication et d'accompagnement auprès des entreprises	I > Former les industriels pour la mise en œuvre de bonnes pratiques			
	31		Rédiger des autorisations de rejets pour toutes les entreprises raccordées aux réseaux communaux	C > Réaliser un inventaire des autorisations sur le territoire du SAGE	C > Accompagner les collectivités dans la rédaction et la mise à jour des autorisations de rejets	I > Inciter à la rédaction de convention de déversement si nécessaire		
	32		Veiller au respect des normes de rejets fixées par la réglementation pour les stations de traitement privées	C > Collecter et centraliser les données d'autosurveillance auprès des sites disposant d'une station privée	I > Renforcer l'alerte et gagner en réactivité dans la diffusion du suivi d'autosurveillance	O > Renforcer l'autosurveillance des stations		
	-		Accompagner les TPE/PME dans leurs démarches de réduction des émissions polluantes	C > Inventorier et caractériser les émissions polluantes des TPE et des PME	O > Engager des travaux au grès des opportunités	G > Mutualiser les démarches et favoriser les projets groupés		
	33	Sites et sols	Limiter les pollutions d'origine industrielles sur les sols et les masses d'eau souterraines	C > Capitaliser les données éparées sur les sites, friches industrielles, sols et activités polluantes ou à risques, historiques et actuelles du territoire	C > Investiguer les sites à l'origine de pollutions historiques ou à risque potentiel et/ou avéré <b>afin de suivre l'impact de ces sites dans le temps</b>	O > Favoriser les opérations de réhabilitation sur les sites responsables d'une pollution		

7.1.2.3 Enjeu MILIEUX : La restauration de l'équilibre des cours d'eau et des milieux humides et aquatiques associés

Objectifs généraux	N°	Levier d'action	D1 Actions "Socle"	D2 Actions traduisant un niveau d'ambition intermédiaire du SAGE révisé	D3 Actions traduisant un haut niveau d'ambition du SAGE révisé	
MILIEUX - AQUA	1	Réaliser un Porté à Connaissances de l'inventaire des Zones Humides	I > Communiquer sur l'inventaire et diffuser le PAC	C > Créer une base de données accessible sur les zones humides		
	2	Améliorer les connaissances sur les zones humides	C > Affiner l'inventaire et la délimitation des zones humides potentielles	C > Caractériser les zones humides selon leurs fonctionnalités écologiques, hydrauliques, paysagères et de protection de la ressource	C > Hiérarchiser les zones humides selon leur <b>fonctionnalité</b>	
	3	Préserver les zones humides	I > Communiquer sur les zones humides du territoire et leur rôle	MC > Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme		
	4	Réhabiliter les fonctionnalités des zones humides	C > Établir un plan de reconquête des zones humides à l'échelle du SAGE	C > Prioriser les actions de restauration des zones humides en fonction de leur fonctionnalité	O > Restaurer les zones humides dégradées	
	5	Améliorer la gestion des zones humides	G > Mettre en place une gestion adaptée des zones humides	G > Développer des usages adaptés sur les zones humides <b>en partenariat avec tous les usagers</b>	G > Veiller à la cohérence des actions de gestion et de restauration des zones humides	
	6	Appliquer la doctrine "éviter, réduire, compenser" pour tout projet de développement	R > Veiller au respect des seuils de compensation du SDAGE et du PGRI	G > Fixer des seuils supérieurs à ceux du SDAGE	G > <b>Donner la priorité aux opérations</b> de compensation à l'intérieur de l'UH Oise-Aronde	
	-	✘ Saisir les opportunités de valorisation des friches industrielles pour les mesures de compensation des zones humides				
	7	Préserver les marais de Sacy	O > Pérenniser et poursuivre les actions engagées	O > Mettre en place de nouvelles actions		
	8	Améliorer les connaissances sur les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale	I > Inventorier et communiquer sur le patrimoine lié à l'eau			
	9	Améliorer les connaissances sur les plans d'eau	C > Collecter les données existantes et poursuivre l'inventaire des plans d'eau	C > Caractériser et diagnostiquer les plans d'eau (usages, gestion, connexion...)	G > Engager les réflexions sur les plans d'eau hors d'usage	
	10	Améliorer la gestion des plans d'eau	I > Sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau	C > Établir un plan de gestion des plans d'eau	O > Mettre en œuvre le plan de gestion établi	
	11	Intégrer durablement le territoire dans les grands projets de développement à venir (CNSE, MAGEO...)	I > Communiquer sur les projets en cours	R > Renforcer la réglementation pour les projets impactant (seuils de compensation, compensation des fonctionnalités...)	G > Associer les acteurs du bassin Oise Aronde et la structure porteuse du SAGE aux grands projets à venir	
	12	Accompagner les carrières dans les réflexions sur la reconquête de zones humides et des milieux aquatiques	I > Mener des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des exploitants des carrières	C > Évaluer l'incidence des exploitations existantes sur les milieux humides et aquatiques	O > Définir des mesures compensatoires complémentaires pour réduire l'impact des carrières <b>en concertation avec les exploitants et les acteurs du territoire</b>	
13	Engager les réflexions sur le devenir des carrières <b>en partenariat avec les carrières</b>	C > Évaluer les possibilités de réaménagements des carrières	O > Accompagner les carrières dans les projets de réaménagements des carrières	G > Engager les réflexions sur la gestion dans le temps les carrières réaménagées		
MILIEUX - RIV	15	Gouvernance	Identifier et coordonner les maîtrises d'ouvrages locales en matière de gestion des milieux aquatiques			
	16	Continuité écologique longitudinale	Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages à la notion de continuité écologique	R > Informer les propriétaires des obligations réglementaires pour les cours d'eau en liste 2		
	17		Améliorer les connaissances sur les ouvrages hydrauliques faisant obstacle à l'écoulement	C > Affiner l'inventaire et mettre à jour la cartographie des ouvrages hydrauliques	C > Étudier la franchissabilité des ouvrages hydrauliques (pour les ouvrages où l'information n'est pas disponible)	C > Identifier les ouvrages prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique
	18		Restaurer la continuité écologique	C > Définir un programme de restauration de la continuité écologique à l'échelle du SAGE	O > Aménager les ouvrages prioritaires <b>en fonction des opportunités</b>	G > Fixer des objectifs de taux d'étagement
	19		Réviser le classement des cours d'eau en liste 1 et 2			
	20	Connectivité latérale	Améliorer les connaissances sur la connectivité latérale	C > Localiser les tronçons de cours d'eau présentant une connectivité latérale dégradée	G > Hiérarchiser les tronçons de cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la connectivité latérale	C > Définir un programme de restauration de la connectivité latérale à l'échelle du SAGE
21	Restaurer la connectivité latérale		O > Reconnecter les annexes alluviales <b>en fonction des opportunités et en concertation avec les usagers impactés</b>	G > Mutualiser les travaux et favoriser les projets groupés		

Objectifs généraux	N°	Levier d'action	D1 Actions "Socle"	D2 Actions traduisant un niveau d'ambition intermédiaire du SAGE révisé	D3 Actions traduisant un haut niveau d'ambition du SAGE révisé
	22	Préserver la continuité entre les corridors aquatiques et terrestres <i>(sous réserve que la délimitation des trames vertes et bleues soit définie par le SRADDET Hauts-de-France)</i>	O > Maintenir et préserver les corridors existants	O > Restaurer les tronçons de cours d'eau prioritaires	O > Développer de nouvelles connexions transversales
	23	Préserver et améliorer les fonctionnalités des cours d'eau	I > Communiquer sur l'importance de préserver la fonctionnalité des cours d'eau	O > Entretien des cours d'eau et préserver ses caractéristiques physiques (ripisylve, berges, zones tampon, lit mineur...)	MC > Inscrire les cours d'eau au travers des documents d'urbanisme
	24	Améliorer les connaissances sur les cours d'eau	C > Caractériser les fonctionnalités des cours d'eau	C > Hiérarchiser les tronçons de cours d'eau présentant une fonctionnalité dégradé	
	25	Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau	O > Mettre en œuvre les Plans Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) existants	O > Faire aboutir des PPRE sur l'ensemble des cours d'eau du territoire	
	-	✘ Préserver les espaces de mobilité des cours d'eau	C > Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau	O > Restaurer les espaces de mobilité du cours d'eau en lien avec les opérations de restauration de la connectivité latérale	
	26	Espèces invasives Maitriser la prolifération des espèces invasives	C > Disposer d'un inventaire des espèces invasives sur le territoire	I > Communiquer sur les espèces invasives et sur l'inventaire réalisé	O > Réaliser des opérations de lutte contre les espèces invasives et éviter leur propagation
	27	Peuplement piscicole Préserver, restaurer et entretenir les frayères	C > Recenser les frayères	O > Entretien et restaurer les frayères existantes	O > Créer de nouvelles frayères
	-	✘ Mettre en place une gestion piscicole sur le territoire			

7.1.2.4 Enjeu RISQUE : La lutte contre les risques d'inondations et la maîtrise des ruissellements

Objectifs généraux	N°	Levier d'action	D1	Actions "Socle"	D2	Actions traduisant un niveau d'ambition intermédiaire du SAGE révisé	D3	Actions traduisant un haut niveau d'ambition du SAGE révisé
RISQUE - RUISS	1	Gouvernance	Identifier et coordonner les maitrises d'ouvrages locales en matière de gestion des ruissellements					
	2	Ruissellements ruraux	C > Centraliser les informations issues des études lancées		C > Engager de nouvelles études		C > Réaliser une étude globale à l'échelle du bassin	
	3		O > Travaux définis dans les études existantes		O > Travaux définis dans les futures études		G > Mutualiser les actions / travaux et favoriser les projets groupés	
	-		R > Favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle		O > Limiter la genèse du ruissellement et de l'érosion des sols			
	4		I > Engager des campagnes de communication auprès des usagers		I > Former les usagers aux bonnes pratiques		O > Adapter les pratiques	
	5		C > Identifier et entretenir les éléments fixes		O > Mettre en place de nouvelles installations (haies, fascines...)		MC > Intégrer ces espaces dans les documents d'urbanisme	
	-		Rédiger un appel à projet sur les actions de lutte contre les ruissellements					
RISQUE - URB	6	Gouvernance	Identifier et coordonner les maitrises d'ouvrages locales en matière de gestion des eaux pluviales					
	7	Eaux pluviales urbaines	I > Engager des campagnes de communication auprès des collectivités		I > Diffuser les bonnes pratiques de gestion alternatives et les retours d'expérience		G > Mutualisation des actions et gestion concertée des eaux pluviales	
	8		C > Réaliser un inventaire patrimonial des systèmes de gestion des eaux pluviales		C > Identifier et hiérarchiser les dysfonctionnements des réseaux en temps de pluie		C > Définir un programme d'actions pour réduire les dysfonctionnements sur les réseaux	
	-		R > Veiller à la réalisation des zonages pluviaux en intégrant les composantes urbaines et rurales		G > Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les Schémas d'assainissement		MC > Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme	
	9		O > Réduire les volumes collectés par temps de pluie		O > Améliorer le traitement des eaux pluviales avant rejet dans les eaux superficielles			
	10		R > Veiller au respect du seuil fixé dans le SDAGE 1 l/s/ha		O > Gérer les eaux à la parcelle pour les nouvelles constructions hors loi sur l'eau		C > Définir des débits de fuite spécifique sur le bassin	
-	Améliorer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités							
RISQUE - INOND	11	Gestion	Mettre en œuvre les SLGRI définies dans les TRI					
	12	Vulnérabilité / résilience et projets d'aménagement	I > Engager des campagnes de communication auprès des collectivités		I > Former les aménageurs aux bonnes pratiques		MC > Intégrer le risque dans les documents d'urbanisme (zones d'expansion de crue, axes de ruissellement)	
	13		C > Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du bassin versant Oise-Arde sur les zones à enjeux		C > Réaliser des diagnostics du bâti		O > Mettre en œuvre les actions de réduction des risques d'inondation préconisées dans les diagnostics	
	14		C > Collecter les informations relatives à la résilience des réseaux d'infrastructures		C > Collecter les informations sur la résilience des réseaux de services		G > Intégrer le principe de résilience dans les politiques d'aménagement du territoire	
	15	Culture du risque	I > Informer les collectivités et les élus des outils et instances de gestion des risques d'inondation		I > Engager des campagnes auprès de la population pour les sensibiliser aux risques d'inondation		I > Former les élus et la population à la gestion des risques d'inondation	
	16		C > Faire le bilan des PCS et DICRIM existants		I > Accompagner les collectivités pour l'élaboration des outils d'information et de planification		G > Mutualiser les démarches et veiller à leur cohérence avec les Stratégies Locales	
	17	Gestion de crise	O > Favoriser le développement de réseaux de vigilance complémentaires		G > Décliner et planifier la gestion de crise définie dans les Stratégies Locales			

## CONSTRUCTION DU SCENARIO ALTERNATIF

Lors de la commission « **QUANTITE** », les débats ont essentiellement porté sur les leviers d'actions suivants :

- ❖ **Veiller au respect des volumes maximum prélevables par usage** – La Chambre d'Agriculture de l'Oise et l'association des irrigants souhaitent que les volumes définis soient revus. En effet, ces dernières années, les volumes alloués à l'Alimentation en Eau Potable n'ont pas été entièrement prélevés. Ainsi, il est proposé que le potentiel restant puisse être utilisé par d'autres usagers. L'importance de la solidarité entre les usagers a notamment été soulignée.
- ❖ **Développer une gestion concertée des prélèvements agricoles** – La Chambre d'Agriculture et l'association des irrigants précisent que la création d'un organisme unique est déjà une obligation réglementaire suite au classement du bassin versant de l'Aronde en Zone de Répartition des Eaux. Le SAGE ne doit pas intervenir sur cette thématique.

Un consensus n'a pas été trouvé entre les acteurs sur ces deux propositions.

Par ailleurs, il a été souligné la nécessité de faire évoluer les pratiques de tous les usagers de l'eau et ne pas cibler uniquement les collectivités, les industriels et les agriculteurs. Ainsi, les actions de sensibilisation / amélioration des pratiques ont été étendues aux activités de loisirs et à la populiculture. Enfin, il a été rappelé l'importance de définir une stratégie de gestion pérenne de la ressource en eau et de développer des outils afin d'anticiper les situations de tensions quantitatives.

Lors de la commission « **QUALITE** », il a notamment été souligné :

- ❖ L'inutilité de densifier le réseau et de renforcer le suivi qualité pour les masses d'eau souterraines. En effet, le territoire dispose déjà d'un réseau dense et d'informations suffisantes pour évaluer l'état qualitatif de la ressource.
- ❖ La nécessité de centraliser, vulgariser et diffuser les données de qualité,
- ❖ L'importance d'associer tous les usagers et de mettre en place une démarche collaborative pour réduire les émissions polluantes des activités.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales est apparue comme un axe de travail essentiel pour améliorer l'état qualitatif des masses d'eau. Les acteurs identifient une réelle plus-value du SAGE sur cette thématique et dans l'accompagnement des collectivités. Enfin, très peu de divergences ont été notées entre les acteurs. Un consensus a toujours été trouvé dans le choix des leviers à retenir et des niveaux d'ambition associés.

Lors de la commission « **MILIEUX** », les acteurs ont réaffirmé leur volonté d'agir sur cette thématique. Ils affichent un haut niveau d'ambition notamment sur :

- ❖ Le recensement, la caractérisation et la restauration/préservation des ZH,
- ❖ Les opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau. Ces actions sont identifiées également comme essentielles pour reconquérir la qualité des eaux superficielles.

Par ailleurs, il a été souligné la volonté d'engager des démarches partenariales avec les usagers et gestionnaires de site afin de limiter l'impact des activités sur les milieux aquatiques. Enfin, très peu de divergences ont été notées entre les acteurs. Un consensus a toujours été trouvé dans le choix des leviers à retenir et des niveaux d'ambition associés.

Lors de la commission « **RISQUE** », les acteurs ont souligné de manière unanime la nécessité de structurer en premier lieu une maîtrise d'ouvrage locale pour maîtriser les ruissellements ruraux et améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines.

Par ailleurs, les acteurs ont affiché une volonté de construire un SAGE sur le volet « inondation » en cohérence avec les autres plans et programmes existants. Enfin, très peu de divergences ont été notées entre les acteurs. Un consensus a toujours été trouvé dans le choix des leviers à retenir et des niveaux d'ambition associés. Ces actions sont identifiées également comme essentielles pour reconquérir la qualité des eaux superficielles.

## 7.2 Analyse du scénario alternatif issu de la première étape de concertation

### 7.2.1 Démarche générale

A l'issue des commissions thématiques de décembre 2016, les leviers d'actions retenus, par enjeu et objectif, ont été repris afin de :

- ❖ Reformuler et affiner certaines pistes d'actions envisagées,
- ❖ Réorganiser les leviers proposés par enjeu et objectif,
- ❖ Intégrer des éléments en lien avec la mise en œuvre de l'action : **maîtrise d'ouvrage, localisation, coût,**
- ❖ Évaluer les impacts **environnementaux et socio-économiques des pistes d'actions envisagées.**

L'objectif de cette étape est de fournir à la Commission Locale de l'Eau l'ensemble des éléments d'informations nécessaires pour qu'elle puisse se positionner sur la Stratégie à adopter sur le territoire du SAGE Oise-Aronde.

### 7.2.2 Présentation du scénario alternatif

Le scénario alternatif obtenu est restitué ci-après par enjeu et objectif. Pour chaque action est précisée notamment :

- ❖ Son objectif de rattachement,
- ❖ Sa typologie,
- ❖ Les déclinaisons retenues par levier d'action lors des commissions thématiques de décembre,
- ❖ Sa localisation,
- ❖ Les porteurs d'actions pressentis / maîtrise d'ouvrage,

- ❖ La fourchette de coûts selon la symbologie suivante :

€	Inférieur à 50 000 €
€€	Entre 50 000€ et 250 000€
€€€	Entre 250 000€ et 500 000€
€€€€	Supérieur à 500 000 €

*Précisons que l'évaluation financière est une étape délicate. Elle vise ici à dégager les grands ordres de grandeur de coûts pour chaque action sur les 6 années de mise en œuvre du SAGE. Elle ne comprend pas, par ailleurs, la déclinaison opérationnelle des programmes d'actions proposées.*

- ❖ L'évaluation socio-économique et environnementale selon le code couleur suivant :

	Impact positif ou négatif en fonction des actions mises en œuvre et de l'opinion des acteurs
	Impact neutre
	Impact positif indirect
	Impact positif direct faible
	Impact positif direct fort

Tableau 3 : Présentation du scénario alternatif soumis au COPIL intermédiaire





## ENJEU QUANTITE : ANALYSE DU SCENARIO ALTERNATIF

Au total, l'enjeu « **QUANTITE** » est constitué de 22 actions réparties selon :

- ❖ 4 actions pour l'objectif « **QUANTITE-ETIAGE** »,
- ❖ 16 actions pour l'objectif « **QUANTITE-EQUI** »,
- ❖ Et 2 actions pour l'objectif « **QUANTITE-AEP** ».

Pour l'objectif « **QUANTITE-ETIAGE** », le SMOA et les services de l'Etat sont les principaux porteurs d'action identifiés. L'ARS, le BRGM et les collectivités territoriales sont également identifiés comme des partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des actions.

Pour la structure porteuse du SAGE, le coût global pour la réalisation de ces actions s'élève entre 50 000€ et 250 000€ sur les 6 années de mise en œuvre du SAGE. Pour les autres porteurs d'actions, l'évaluation financière se situe entre 250 000€ et 500 000€.

Enfin, les actions proposées ont globalement un impact positif faible sur l'état quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines.

Pour l'objectif « **QUANTITE-EQUI** », de nombreux porteurs d'actions sont identifiés pour engager des actions visant à développer une gestion durable de la ressource. Parmi les principaux, peuvent être cités : les collectivités territoriales, la profession agricole ainsi que les entreprises et les gestionnaires de sites. La structure porteuse du SAGE intervient en accompagnement des usagers et dans le suivi des actions engagées.

Pour la structure porteuse du SAGE, le coût global pour la réalisation de ces actions s'élève entre 50 000€ et 250 000€ sur les 6 années de mise en œuvre du SAGE. Pour les autres porteurs d'actions, l'évaluation financière est nettement supérieure à 500 000€.

Enfin, les actions proposées ont un impact bénéfique fort sur l'état quantitatif de la ressource en eau.

Pour le dernier objectif « **QUANTITE-AEP** », les collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents sont principalement concernés. La structure porteuse du SAGE intervient pour accompagner et suivre la mise en œuvre des actions.

Ainsi, les coûts sont essentiellement à la charge des collectivités et représentent une enveloppe nettement supérieure à 500 000€. L'accompagnement de la structure porteuse est inférieur à 50 000 € pour les 6 années de mise en œuvre du SAGE.

Enfin, les actions proposées ont un impact bénéfique fort sur l'état quantitatif des masses d'eau souterraines.







## ENJEU QUALITE : ANALYSE DU SCENARIO ALTERNATIF

Au total, l'enjeu « **QUALITE** » est constitué de 33 actions réparties selon :

- ❖ 24 actions pour l'objectif « **QUALITE-URB** »,
- ❖ 5 actions pour l'objectif « **QUALITE-AGRI** »,
- ❖ Et 4 actions pour l'objectif « **QUALITE-IND** ».

Pour l'objectif « **QUALITE-URB** », les collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents sont les principaux porteurs d'actions visés. Les services de l'Etat et le SMOA sont également identifiés comme des partenaires essentiels. Ils accompagnent le déroulement des actions.

En termes de coûts, le montant global pour les collectivités est élevé et avoisine les 2 millions d'euros pour les 6 années de mise en œuvre. Pour la structure porteuse du SAGE, le coût de cet objectif est également significatif. Il est compris entre 250 000€ et 500 000€.

Enfin, les actions proposées ont un effet très nettement bénéfique sur la qualité des eaux superficielles et dans une moindre mesure sur la qualité des eaux souterraines. Elles participent également à la qualité des milieux aquatiques associés.

Pour l'objectif « **QUALITE-AGRI** », les structures de conseils et la profession agricole sont les porteurs d'actions pressentis. Les coûts globaux associés à la mise en œuvre des actions se situent entre 250 000€ et 500 000€ environ sur les 6 années du SAGE.

Les actions proposées ont un impact positif fort sur l'état qualitatif des masses d'eau souterraines. Elles participent également indirectement à la qualité des masses d'eau superficielles, des milieux et des sols.

Pour l'objectif « **QUALITE-IND** », les chambres consulaires, les entreprises et les collectivités territoriales sont les principaux porteurs d'actions pressentis. La structure porteuse du SAGE intervient en accompagnement de la mise en œuvre de ces actions. Les services de l'Etat assurent essentiellement leur mission de police de l'eau.

Pour la structure porteuse du SAGE, le coût global pour la réalisation de ces actions s'élève entre 50 000€ et 250 000€ sur les 6 ans de mise en œuvre du SAGE. Pour les autres porteurs d'actions, l'évaluation financière se situe dans la même fourchette de coûts.

Enfin, les actions ont globalement un impact positif faible sur l'état qualitatif des masses d'eau superficielles.







## ENJEU MILIEUX : ANALYSE DU SCENARIO ALTERNATIF

Au total, l'enjeu « **MILIEUX** » est constitué de 27 actions réparties selon :

- ❖ 12 actions pour l'objectif « **MILIEUX-AQUA** »,
- ❖ 15 actions pour l'objectif « **MILIEUX-RIV** ».

Pour l'objectif « **MILIEUX-AQUA** », le SMOA et les structures compétentes en « GEMA » sont les principaux porteurs d'actions visés. Les propriétaires / gestionnaires des zones humides et des plans d'eau sont également des partenaires essentiels pour la mise en œuvre des actions.

En termes de coûts, les montants se répartissent selon :

- ❖ Entre 250 000€ et 500 000€ pour la structure porteuse du SAGE,
- ❖ Et nettement supérieur à 1 million d'euros pour les autres maîtres d'ouvrage et en particulier pour les structures compétentes « GEMA » et les collectivités.

Enfin, les actions proposées ont un effet très positif sur les milieux aquatiques. Elles participent également à l'amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles, réduisent les risques d'inondation et offre un cadre paysager préservé.

Pour l'objectif « **MILIEUX-RIV** », le SMOA et les structures compétentes en « GEMA » sont une nouvelle fois identifiés comme les principaux porteurs d'actions. Les services de l'Etat et les propriétaires d'ouvrage sont également concernés par les actions mises en œuvre.

Le coût global pour la structure porteuse du SAGE est supérieur à 500 000€ sur les 6 années de mise en œuvre du SAGE. Pour les autres porteurs d'actions, le montant est supérieur à 1 million d'euros, essentiellement supporté par les collectivités et les structures compétentes en « GEMA ».

Enfin, les actions proposées ont un effet très positif sur les milieux aquatiques et la qualité écologique des masses d'eau superficielle.





## ENJEU RISQUE : ANALYSE DU SCENARIO ALTERNATIF

Au total, l'enjeu « RISQUE » est constitué de 15 actions réparties selon :

- ❖ 5 actions pour l'objectif « **RISQUE-RUISS** »,
- ❖ 3 actions pour l'objectif « **RISQUE-URB** »,
- ❖ Et 7 actions pour l'objectif « **RISQUE-INOND** ».

Pour l'objectif « **RISQUE-RUISS** », les collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents sont principalement visés pour la mise en œuvre des actions. Le concours de tous les usagers est également requis pour adopter les bonnes pratiques.

Les coûts sont essentiellement supportés par les collectivités territoriales et avoisinent 1 million d'euros pour les 6 années de mise en œuvre du SAGE. Le coût afférant à la structure porteuse du SAGE, pour l'accompagnement et le suivi des actions, est compris entre 50 000€ et 250 000€.

Enfin, les actions proposées participent à réduire les risques d'inondation. Elles ont également un impact positif sur la qualité des masses d'eau superficielles et les milieux aquatiques associés.

Pour l'objectif « **RISQUE-URB** », les collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents sont également identifiés comme les principaux porteurs d'actions. Les coûts globaux associés à la mise en œuvre des actions s'approchent du million d'euros sur les 6 années du SAGE. Pour la structure porteuse du SAGE, le coût de cet objectif est compris entre 50 000€ et 250 000€.

Enfin, les actions proposées participent à réduire les risques d'inondation. Elles ont également un impact positif sur la qualité des masses d'eau superficielles.

Pour l'objectif « **RISQUE-INOND** », les collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents sont les principaux maîtres d'ouvrage. Les coûts globaux sont supérieurs à 1 million d'euros sur les 6 années de mise en œuvre du SAGE.

Les actions concourent à la réduction de l'exposition des biens et des personnes aux risques d'inondation.

### 7.2.3 Et les enjeux transversaux ?

Trois enjeux transversaux ont également été identifiés comme essentiels pour la mise en œuvre et la réussite du SAGE.

- ❖ « **GOVERNANCE** » - Une gouvernance adaptée à la mise en œuvre du SAGE,
- ❖ « **COMMUNICATION** » - La communication au service du SAGE,
- ❖ « **CONNAISSANCE** » - L'amélioration des connaissances sur la ressource en eau et les milieux naturels et aquatiques.

Les actions proposées pour ces trois enjeux sont présentées ci-après.

**Tableau 4 : Présentations des enjeux et objectifs transversaux**

Enjeu « Gouvernance »	
1	Maintenir une organisation et des moyens humains et financiers adaptés pour mettre en œuvre le SAGE
2	Identifier et coordonner les maîtrises d'ouvrages locales sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau
3	Développer les partenariats pour la mise en œuvre du SAGE
4	Associer la CLE aux projets liés aux enjeux identifiés dans les documents du SAGE
Enjeu « Communication »	
1	Elaborer un plan de communication
2	Faire partager les objectifs du SAGE et communiquer sur les actions réalisées dans le cadre du SAGE
3	Promouvoir les bonnes pratiques pour la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques
4	Faire perdurer les commissions thématiques durant la durée du SAGE
Enjeu « Connaissance »	
1	Collecter et banqueriser les données existantes sur la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques
2	Veiller à l'accessibilité des données aux acteurs du territoire
3	Valoriser et diffuser les données collectées

### 7.2.4 Bilan du scénario alternatif

Au total, le scénario alternatif est composé de 107 actions réparties selon :

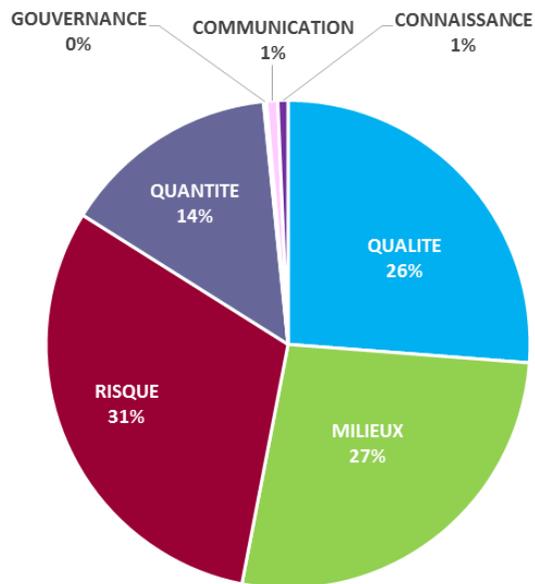
**Tableau 5 : Bilan du scénario alternatif**

Enjeux	Objectifs	Nombre d'action
QUANTITE	QUANTITE - ETIAGE	4
	QUANTITE - EQUI	16
	QUANTITE - AEP	2
QUALITE	QUALITE- URB	24
	QUALITE - AGRI	5
	QUALITE - IND	4
MILIEUX	MILIEUX-AQUA	12
	MILIEUX-RIV	15
RISQUE	RISQUE-RUISS	5
	RISQUE-URB	3
	RISQUE-INOND	7
<b>GOVERNANCE</b>		4
<b>COMMUNICATION</b>		4
<b>CONNAISSANCE</b>		3

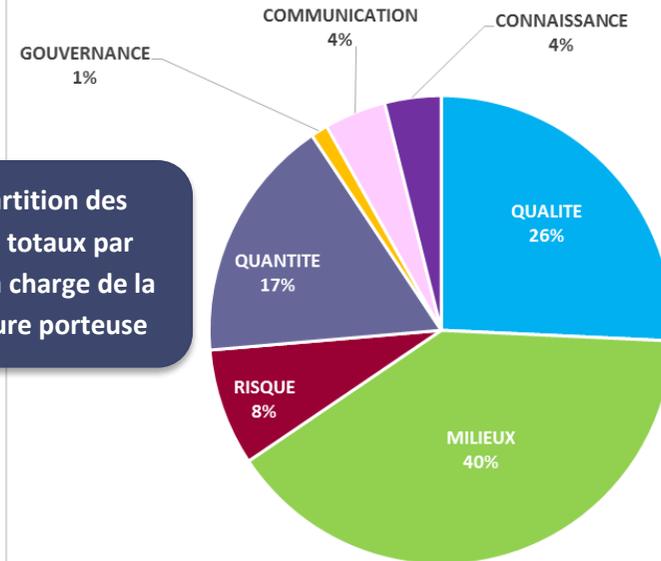
Les services de l'Etat, les usagers, les chambres consulaires, les collectivités, les particuliers et riverains ainsi que la structure porteuse du SAGE sont identifiés comme des partenaires essentiels pour la mise en œuvre du SAGE.

Enfin, les coûts par enjeu se répartissent selon :

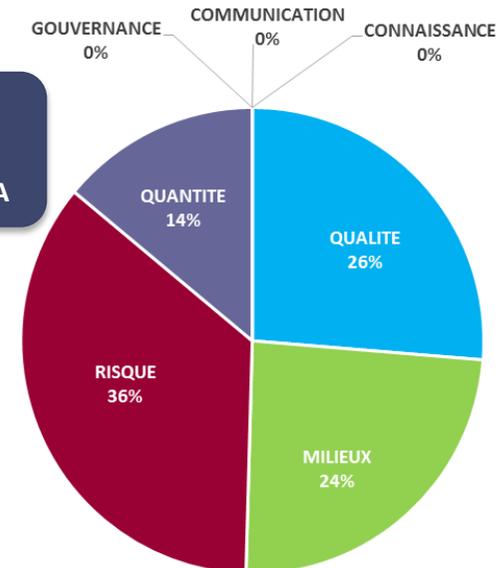
Répartition des coûts totaux par enjeu



Répartition des coûts totaux par enjeu à charge de la structure porteuse



Répartition des coûts totaux par enjeu à charge des autres MOA



### 7.2.5 Restitution du questionnaire de priorisation

Sur la base des éléments précédents, un questionnaire a été envoyé aux acteurs afin de recueillir leur avis sur la priorité / l'importance à accorder à chaque action identifiée dans le scénario alternatif.

Pour chaque action, il a été demandé aux acteurs de se positionner sur l'un des choix suivants :

- ❖ **Action prioritaire** : Action indispensable à mettre en œuvre dans le SAGE pour atteindre le bon état,
- ❖ **Action importante mais non prioritaire** : Action à mettre en œuvre une fois les actions prioritaires engagées,
- ❖ **Action à reporter** : Action secondaire qui pourra être mise en place lors de la seconde révision du SAGE,
- ❖ **Action à abandonner** : Action qui n'apporte pas de plus-value.

Les réponses issues du questionnaire sont restituées ci-dessous par enjeu et objectif ci-après. La synthèse des réponses est présentée en pourcentage en annexe 2 du rapport.

*A noter que les questionnaires ont été transmis à l'ensemble des membres des commissions thématiques soit, 71 personnes.*

#### 7.2.5.1 Enjeu QUANTITE : Une gestion quantitative durable et équilibrée de la ressource en eau

Au total, 5 personnes ont répondu au questionnaire et se sont positionnées sur la priorité à accorder à chaque action.

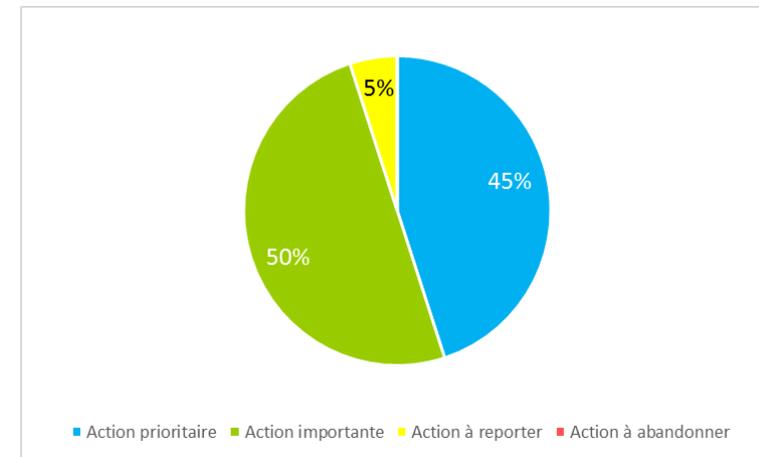
Pour l'objectif « **QUANTITE-ETIAGE** », l'ensemble des actions est identifié comme prioritaire. Aucune action n'est à reporter ou à abandonner. L'amélioration des connaissances et l'anticipation de la gestion des sécheresses apparaissent comme des axes stratégiques majeurs.

Pour l'objectif « **QUANTITE-EQUI** », les principales attentes des acteurs portent sur :

- ❖ Les économies d'eau pour les irrigants, les collectivités et les industriels,
- ❖ L'amélioration des connaissances sur les usages,
- ❖ Le respect des volumes prélevables,
- ❖ La gestion du marais de Sacy et la poursuite des actions déjà menées.

Des débats portent, en revanche, sur l'intérêt d'inventorier les prélèvements antérieurs à la loi sur l'eau et au seuil redevance de l'AESN.

La priorité accordée aux actions de l'objectif « QUANTITE-EQUI » est indiquée ci-après.



Pour l'objectif « **QUANTITE-AEP** », l'ensemble des actions est identifié comme prioritaire. Aucune action n'est à reporter ou à abandonner. A l'unanimité, les acteurs s'accordent sur la nécessité d'améliorer le rendement des réseaux.

#### 7.2.5.2 Enjeu QUALITE : L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Au total, 6 personnes ont répondu au questionnaire et se sont positionnées sur la priorité à accorder à chaque action.

Pour l'objectif « **QUALITE - URB** », il ressort que l'ensemble des actions est identifié comme prioritaire (50%) ou important (50%). Aucune action n'est à reporter ou à abandonner.

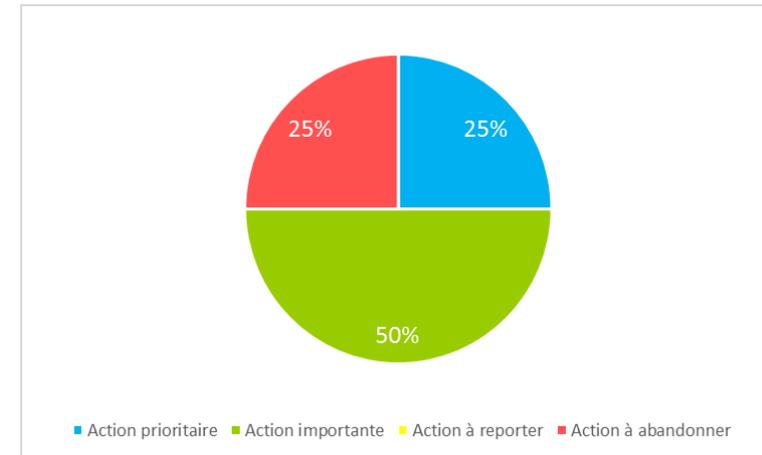
Les principales attentes des acteurs portent sur :

- ❖ L'amélioration des connaissances sur la qualité de la ressource en eau superficielle,
- ❖ La mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif,
- ❖ La gestion des ruissellements et des eaux pluviales,
- ❖ La délimitation et la sécurisation des périmètres de protection des captages.

Pour l'objectif « **QUALITE - AGRI** », il ressort que l'ensemble des actions est identifié comme prioritaire (80 %) ou importante (20%). L'optimisation de la fertilisation ainsi que le développement de filières bas intrants apparaissent comme des axes stratégiques majeurs. Enfin, les acteurs soulignent l'importance d'accompagner la profession agricole dans ces changements de pratiques.

Pour l'objectif « **QUALITE – IND** », la priorité est donnée à la rédaction des autorisations de rejets (obligation réglementaire) et l'accompagnement des collectivités dans cette démarche. En revanche, les avis sont mitigés sur l'intérêt du SAGE à veiller au respect des normes de rejets des stations de traitement privées.

La priorité accordée aux actions de l'objectif « **QUALITE-IND** » est indiquée ci-après.

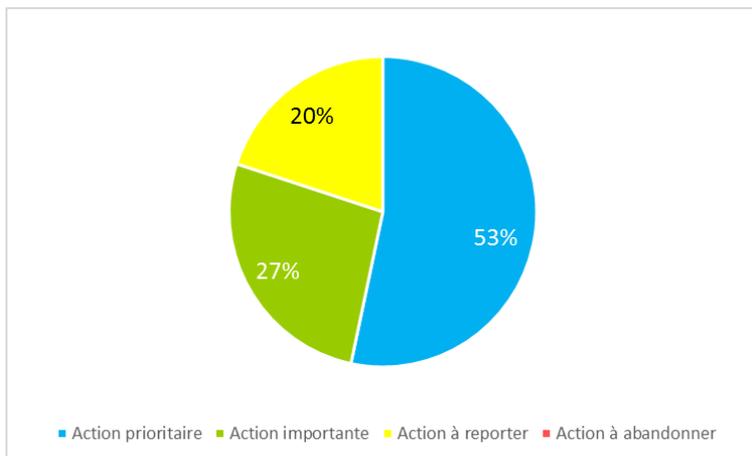


#### 7.2.5.3 Enjeu MILIEUX : La restauration de l'équilibre des cours d'eau et des milieux humides et aquatiques associés

Au total, 8 personnes ont répondu au questionnaire et se sont positionnées sur la priorité à accorder à chaque action.

Pour l'objectif « **MILIEUX-AQUA** », la préservation des zones humides apparaît comme un enjeu majeur du territoire. Les acteurs ont un haut niveau d'ambition sur cette thématique. Les actions sont identifiées comme prioritaires.

La priorité accordée aux actions de l'objectif « **MILIEUX-AQUA** » est indiquée ci-après.



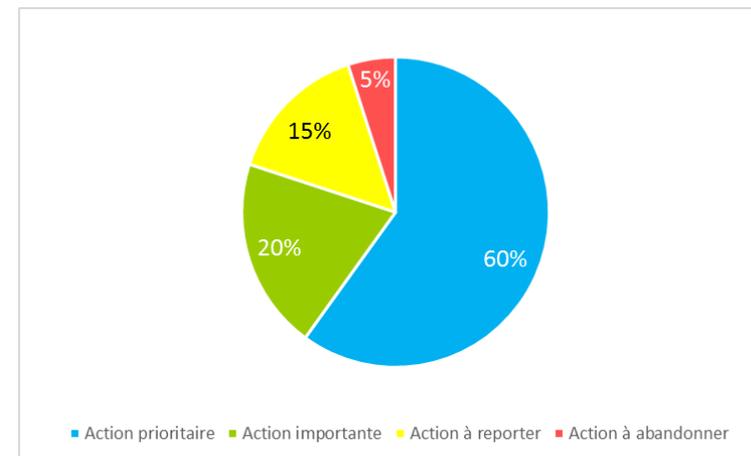
Pour l'objectif « **MILIEUX-RIV** », les principales attentes des acteurs portent sur :

- ❖ L'amélioration des connaissances sur les ouvrages hydrauliques et la restauration de la continuité écologique,
- ❖ L'amélioration des connaissances, la communication, l'entretien et la restauration des cours d'eau,
- ❖ La maîtrise des espèces invasives et la protection des frayères.

A l'inverse, les axes suivants font débats et ne reportent pas l'unanimité au sein des acteurs :

- ❖ La révision du classement des cours d'eau,
- ❖ La restauration de la continuité latérale (coûteuse et non prioritaire par rapport à la continuité longitudinale),
- ❖ La valorisation du patrimoine lié à l'eau.

La priorité accordée aux actions de l'objectif « MILIEUX-RIV » est indiquée ci-après.



#### 7.2.5.4 Enjeu RISQUE : La lutte contre les risques d'inondations et la maîtrise des ruissellements

Au total, 3 personnes ont répondu au questionnaire et se sont positionnées sur la priorité à accorder à chaque action.

Pour l'objectif « **RISQUE-RUISS** », il ressort que l'ensemble des actions est identifié comme prioritaire (80%) ou important (20%). Aucune action n'est à reporter ou à abandonner. La priorité est accordée à l'unanimité aux actions portant sur :

- ❖ L'amélioration des connaissances sur le risque de ruissellement,
- ❖ La mise en place d'actions / travaux pour maîtriser les ruissellements.

Pour l'objectif « **RISQUE-URB** », l'ensemble des actions est identifié comme prioritaire. Les acteurs ont un haut niveau d'ambition sur la gestion des eaux pluviales en zones urbaines.

Pour l'objectif « **RISQUE-INOND** », l'ensemble des actions est identifié comme prioritaire (70%) ou important (30%). Aucune action n'est à reporter ou à abandonner. A l'unanimité, les acteurs s'accordent sur la nécessité de :

- ❖ Inscrire le SAGE dans les politiques existantes de prévention et de lutte contre les inondations,
- ❖ Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme,
- ❖ Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les zones à enjeux,
- ❖ Améliorer les connaissances sur les outils existants.

### 7.3 Consolidation du scénario alternatif

Une fois le scénario alternatif pré-établi, il est indispensable de faire un choix et d'optimiser, à la fois, les efforts consentis, le temps passé et les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE. Afin d'aider les acteurs dans le choix de la Stratégie à mettre en œuvre sur le bassin Oise-Aronde (dernière étape de la phase 2), le coût ainsi que l'impact socio-économique et environnemental de chaque action a été évalués.

Ces éléments ont été soumis aux acteurs du territoire lors d'un Comité de Pilotage intermédiaire le 23 février 2017. L'objectif de cette réunion était de balayer une dernière fois avec les acteurs du territoire le scénario alternatif qui sera présenté à la Commission Locale de l'Eau en vue du Choix de la Stratégie.

Les principaux points clés des échanges sont synthétisés ci-dessous par enjeu et objectifs :

Tableau 6 : Modifications apportées au scénario alternatif suite au COPIL intermédiaire

ENJEU « QUANTITE »	
QUANTITE-ETIAGE	-
QUANTITE-EQUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Action n°12</b> : aucun consensus trouvé</li> <li>❖ <b>Action n°17</b> reformulée selon : Développer la pratique du tubage artésien sur l'ensemble du territoire</li> <li>❖ <b>Action n°20</b> reformulée selon : Encourager le stockage individuel pour les irrigants</li> </ul>
QUANTITE-AEP	-
ENJEU « QUALITE »	
QUALITE-URB	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Action n°10</b> remplacée par : Uniformiser les pratiques pour le contrôle de la conformité des branchements</li> </ul>
QUALITE - AGRI	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Action n°26</b> : « Optimisation » préféré à « réduction » de la fertilisation</li> <li>❖ <b>Action n°27</b> : Collectivités territoriales identifiées comme maîtres d'ouvrage pressentis</li> <li>❖ <b>Action n°28</b> reformulée selon : Favoriser les circuits courts et de proximité participant à la protection de la ressource et des milieux et travailler sur de nouveaux débouchés pour ces produits</li> <li>❖ <b>Nouvelle action proposée</b> : Engager les réflexions sur le stockage des effluents d'élevages</li> </ul>
QUALITE - IND	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Action n°32</b> supprimée</li> </ul>

ENJEU « MILIEUX »	
MILIEUX - AQUA	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Action n°9</b> reportée au prochain cycle du SAGE</li> <li>❖ <b>Action n°11</b> reformulée selon : Accompagner les exploitants de carrières pour réduire l'impact de leur activité et spatialiser les secteurs dans une logique de reconquête des zones humides sur le bassin Oise-Aronde</li> <li>❖ <b>Nouvelle action proposée</b> : Identifier les Sites Naturels de Compensation (SNC) sur le territoire tout en veillant à respecter la doctrine « éviter, réduire, compenser »</li> </ul>
MILIEUX - RIV	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Action n°14</b> supprimée</li> <li>❖ <b>Action n°20</b> supprimée de l'enjeu « milieu » et traitée de manière générale dans l'enjeu transversal « Gouvernance »</li> </ul>
ENJEU « RISQUE »	
RISQUE - RUISS	-
RISQUE - URB	-
RISQUE - INOND	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Action n°9</b> reformulée selon : Inscrire le SAGE dans les politiques de gestion du risque d'inondation existantes</li> </ul>

Par ailleurs, à l'issue de la réunion, aucun consensus n'a été trouvé sur les orientations à donner au SAGE sur le volet « **QUANTITE** ». Afin de poursuivre les débats et aboutir à un accord, la cellule d'animation du SAGE a proposé de mobiliser un Bureau de la CLE élargi spécifiquement dédié à cet enjeu. La question du devenir du VMPO a été notamment abordée.

## Conclusion



L'ensemble du travail mené précédemment sur les enjeux et objectifs ainsi que sur la construction du scénario alternatif a permis d'élaborer et d'affiner la Stratégie à mettre en œuvre sur le territoire du SAGE Oise Aronde.

Cette Stratégie, soumise à la Commission Locale de l'Eau le 29 juin 2017, servira de feuille de route pour le projet de SAGE Oise-Aronde. Tout comme l'état des lieux - diagnostic, elle a été bâtie en concertation avec les acteurs du territoire. Elle est présentée dans le rapport intitulé « Choix de la Stratégie ».

## Annexe 1 : Etat d'avancement du SAGE de 2009

2 Enjeux transversaux	2 Objectifs généraux	Axes stratégiques d'actions	Actions	Typ.	Etat	Indicateurs	
« ORGA » La définition de l'organisation et des moyens financiers / humains	<b>ORGA</b> : Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE		Créer une structure porteuse du SAGE (SPS) avec des statuts propres	<b>G</b>	✓	SMOA créé le 1 <sup>er</sup> février 2010	
« PATRI » La mise en valeur du patrimoine culturel paysager lié à l'eau	<b>PATRI</b> : Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel lié à l'eau		Recenser et faire connaître au public la richesse du patrimoine lié à l'eau et permettre la découverte de la rivière	<b>CI</b>		Nombre de sites recensés, de manifestations culturelles organisées, d'aménagements mis en place	
			Réaliser des travaux de curages des étangs et plans d'eau	<b>PAT</b>		Volume de sédiments extraits, nombre de sites et surfaces concernés	
5 Enjeux thématiques	7 Objectifs généraux	Axes stratégiques d'actions	Actions	Typ.	Etat	Indicateurs	
« ETIAGE » La maîtrise des étiages	<b>ETIAGE</b> : Maîtriser les étiages	<b>ETIAGE.1</b> : Se doter d'outils performants de suivi et de gestion des étiages	Compléter le dispositif de suivi des débits par la mise en place de stations limnigraphiques supplémentaires sur le bassin Oise-Aronde	<b>C</b>		Création de la station d'Arsonval en 2008 / Collecte et traitement des informations (dernière maj. 05.2015)	
			Compléter le dispositif de suivi des hauteurs de la nappe de la Craie	<b>C</b>		Création du piézomètre d'Hémévillers 01042X0033/P (07.2014) / Collecte et traitement à consolider	
			Modéliser les fluctuations des niveaux d'eau de la nappe de la Craie	<b>C</b>		Réalisation du modèle / Exploitation des résultats et traitement à consolider	
			Définir un plan de gestion de crise en cas d'étiage sévère	<b>R</b>		Plan de gestion non réalisé Règle de gestion à préciser	
			Utiliser les résultats de la modélisation comme outil d'aide à la décision	<b>R</b>		Quantification de l'impact lors d'avis d'autorisation de prélèvement	
		<b>ETIAGE.2</b> : Etudier les possibilités de nouvelles ressources en eau pour l'irrigation et l'eau potable	<b>C</b>		Etude réalisée en 2014 (proposition pour l'irrigation) (SAFEGE)		
		<b>ETIAGE.3</b> : Instaurer une véritable culture de la valeur écologique de l'eau		... chez les particuliers	<b>I</b>		Nombre de réunions ou d'ateliers organisés
				... chez les collectivités et des aménageurs	<b>IR</b>		Organisation d'une journée technique à Douai / « BAC à graisses » pour les restaurateurs de l'ARC

			... chez les agriculteurs	IG		Projet O'oise Aronde 2011-2013 / Organisation en groupe de travail d'irrigants / Développement de l'outil IRRELIS	
			... chez les industriels et les artisans	IG		Nombre de sites équipés de dispositifs d'utilisation des EP Sensibilisation à renforcer / Suivi des volumes par l'AE	
		ETIAGE.4 : Préserver les zones humides et valoriser leur rôle de soutien d'étiage	Améliorer la connaissance des zones humides	C	✓	Inventaire réalisé en 2011 (BIOTOPE)	
			Protéger et rétablir les fonctionnalités des zones humides	GR		ZH en cours de restauration Prise en compte dans les documents d'urbanisme	
			Favoriser la requalification des surfaces en peupliers dans les zones humides	G		Réalisation de plan de gestion (Monchy-Humières)	
« RIV » L'amélioration de la qualité écologique des rivières et des milieux aquatiques	RIV-SUIVI : Améliorer la connaissance des milieux et compléter leur suivi	RIV-SUIVI.1 : Renforcer le suivi de la qualité des rivières et des milieux aquatiques		C		Bilan 2010 réalisé / Bilan 2015 en cours (Hydrosphère) Suivi des produits phytosanitaires pas pris en compte	
		RIV-SUIVI.2 : Réaliser un inventaire complet et détaillé des zones humides et autres milieux aquatiques d'intérêt écologique		CI	✓	Inventaire réalisé en 2011 (BIOTOPE)	
		RIV-SUIVI.3 : Réaliser un bilan / diagnostic complet de l'état physique des cours d'eau et de leurs potentialités		C		BV Aronde : PPE 2007 + PPR 2011 / Rus forestiers : PPRE 2013 / Conque et Grand fossé : PPRE 2011	
	RIV-POLL : Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source	RIV-POLL.1 : Réduire les rejets liés à l'assainissement collectif, en particulier en période de pluie et assurer la gestion des boues d'épuration	Réduire les rejets liés à l'AC en période de pluie		PAT		
			Réaliser les schémas directeurs d'assainissement		PAE		2013 : ensemble des communes sauf Lachelle et Ravenel
			Réaliser ou mettre à jour les études de diagnostics de réseaux		PAE		Etat d'avancement des études de diagnostic
			Réaliser les travaux sur les réseaux		PAT		Etat d'avancement des travaux (Rapport EDL page 128)
			Assurer le traitement du phosphore et de l'azote au niveau des stations d'épuration		PAT		
			Mettre aux normes les filières de traitement et d'élimination des boues de STEP		PAET		
		RIV-POLL.2 : Assurer la mise aux normes de l'ANC	Créer et mettre en œuvre les services publics en charge de l'assainissement non collectif		R	✓	22 SPANC
	Améliorer les performances de gestion de l'ANC		I		1800 diagnostics réalisés		

		<b>RIV-POLL.3</b> : Suivre les rejets industriels et artisanaux	Poursuivre le suivi réglementaire des rejets industriels	R			
			Mettre en place une démarche ciblée de réduction des flux polluants sur les sites industriels et artisanaux	G I		Réalisations de pré-diagnostics	
			Sensibiliser les particuliers dans leur usage d'items polluants	I		Réalisation de support d'information	
		<b>RIV-POLL.4</b> : Réduire les rejets liés aux activités agricoles et les transferts de polluants dans les rivières	Continuer à raisonner et à mieux gérer les apports d'intrants par la profession agricole et limiter les risques de pollution accidentelle	R G I		Mise en œuvre du programme d'action des AAC	
			Favoriser l'implantation par les agriculteurs de dispositifs limitant les départs de substances polluantes vers le milieu aquatique	G		Linéaire ou superficie concerné Nombre d'agriculteurs impliqués	
			Mettre en place des contrats territoriaux avec volet agricole pour les communautés de communes qui n'en sont pas pourvues	G		Nombre de communes concernés par un contrat territorial (Pays des Sources)	
		<b>RIV-POLL.5</b> : Limiter les pollutions chroniques et accidentelles liées aux surfaces imperméabilisées	Faire réaliser des zonages d'assainissement pluvial par les communes	PAE		En cours	
			Mettre en place des aménagements et des dispositifs permettant de maîtriser, traiter les eaux pluviales en milieu urbain, périurbain et sur les sites industriels	PAT		En cours	
			Réduire les risques de pollution chronique et accidentelle liés en particulier au réseau routier	PAET		Existence de dispositif de traitement ou de stockage	
		<b>RIV-AQUA</b> : Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques	<b>RIV-AQUA.1</b> : Poursuivre l'entretien des rivières avec des techniques compatibles avec la préservation de leurs fonctionnalités hydrauliques et écologiques	Favoriser une action durable et cohérente d'entretien des cours d'eau	G		Nombre de cours d'eau ayant un syndicat formé et un PP de travaux
				Poursuivre l'entretien de la rivière en favorisant des techniques prenant en compte les écosystèmes	G		Linéaire de berges traité par des techniques végétales
				Mettre en place des dispositifs permettant d'accélérer localement la vitesse de l'eau et de favoriser la création de nouveaux habitats	PAT		Linéaire de rivière aménagée
				Restaurer la libre circulation de la faune	PAT		Linéaire de rivière aménagée / Nombre de passes à poisson
			<b>RIV-AQUA.2</b> : Restaurer et préserver les zones humides et les milieux naturels	Création/restauration de frayères	PAT		Inventaire de frayères Suivi piscicole et pêches électriques
				Veiller au non remblaiement des zones humides	R		Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme
Réhabiliter les fonctionnalités des zones humides	PAET						
Veiller à ce que les arbres à but de production soient plantés à plus de 6 mètres des rives	R				% de linéaire avec des peupleraies situées à - de 6m		
		Préserver les continuités écologiques majeures, en particulier celles liées aux vallées	G		Existence ou non de continuité		
		Veiller à la préservation des marais de Sacy	G				
<b>« AEP »</b> La sécurisation de		Mettre en place les périmètres de protection pour les captages n'en disposant pas	R	✓	Nombre de captage disposant de PP avec DUP		

l'Alimentation en Eau Potable sur le territoire du SAGE	AEP : Sécuriser l'AEP sur le territoire du SAGE	AEP.1 : Protéger / reconquérir la qualité des nappes	Réaliser des études de BAC	PAE		Etude BAC pour les 4 captages Grenelle + Labruyère
			Mettre en oeuvre des actions préventives de lutte contre les pollutions sur les BAC	PAT		2 programmes d'actions Grenelle + 1 plan d'action Labruyère
		AEP.2 : Engager une réflexion globale concernant l'organisation des structures de production d'EP pour une meilleure gestion quantitative et qualitative des eaux souterraines	Mise en place d'un schéma de régulation des prélèvements d'eau	PAE	✓	Etude de modélisation de la nappe de la Craie et schéma de régulation (2011)
			Mettre en oeuvre les actions définies dans le cadre du schéma régulateur	PAT		
			Inscrire le bassin de l'Aronde comme zone de répartition des eaux	R	✓	Arrêté Préfectoral 2009
« POLL » Le suivi et le traitement des sites et sols pollués et l'élimination des substances toxiques	POLL : Maîtriser les risques de pollution des eaux liés à la présence de sites industriels pollués et assimilés	POLL.1 : Poursuivre le suivi des sites industriels pollués et mettre en oeuvre les actions adéquates en cas de pollution avérée	Poursuivre le suivi des sites industriels pollués et mettre en oeuvre les actions adéquates	R		Existence d'un suivi
			Répertorier les sites non suivis réglementairement et potentiellement pollués, mettre en oeuvre les actions adéquates en cas de pollution avérée	CI		Nombre d'Etude Simplifiée de Risque réalisé / Nombre de CLIS constituées / Recensement des sites et classification des risques de pollution
		POLL.2 : Eliminer les substances prioritaires dangereuses dans les rejets et réduire les émissions de substances prioritaires	R		Analyses périodiques des rejets ponctuels et dans le milieu récepteur	
« INOND » La réduction des risques liés aux inondations et aux ruissellements	INOND : Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements	INOND.1 : Veiller à la cohérence hydraulique des différents projets mis en oeuvre sur le territoire en vue de réduire les risques d'inondation	Veiller à la cohérence hydraulique des différents projets mis en oeuvre sur le territoire en vue de réduire les risques d'inondation	R		Nombre de réunions de coordination entre acteurs organisés
			Veiller à l'impact sur le milieu suite à la réalisation du canal Seine-Nord Europe	R		Nombre de réunions et projet compensatoires
		INOND.2 : Améliorer la gestion de la vulnérabilité et du risque liés aux inondations	Limiter la vulnérabilité du bâti	I		Nombre de foyers vulnérables identifiés / Nombre de diagnostics réalisés / Diffusion du catalogue des bonnes pratiques de construction
			Amélioration de l'information des élus et de la population	I		Communes ayant mis en place des moyens d'information de la population
		INOND.3 : Limiter les phénomènes de	Maîtriser les eaux pluviales à l'échelle locale dans les secteurs urbains et périurbains	R		Communes ayant mis en place des moyens effectifs pour maîtriser les eaux pluviales

		ruissellement sur les bassins versants et améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines, périurbaines et agricoles	Privilégier les systèmes culturaux limitant les ruissellements et l'érosion des sols	G		Superficie de terres agricoles couvertes durant la période hivernale / Linéaire de haies reconstitué / Linéaire de bandes enherbées
			Réactualiser / réaliser les études hydrauliques générales ou locales (par sous-bassin versant)	PAE		Secteurs du BV couvert par une étude hydraulique récente
			Aménager les bassins versants en privilégiant les techniques d'hydraulique douce	PAT		Linéaire total de haies / Talus mis en place par sous BV / Nombre de rétention mises en place (et capacité total)
		<b>INOND.4 :</b> Préserver les zones humides ou autres terrains pouvant être utilisés comme zones d'expansion de crue en particulier dans la vallée de l'Aronde	Élaboration et mise en oeuvre de plans de prévention des risques	R		24 communes concernées par un PPRI
			Veille autour de la destination des carrières après exploitation	G		Organisation d'un débat et résultat de la délibération
			Protéger les zones humides et leur fonction de zone d'expansion des crues	G		Nombre d'interconnexions restaurées / Nombre de frayères recensées
		<b>INOND.5 :</b> Optimiser la gestion des ouvrages existants et l'entretien des cours d'eau	Favoriser une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques existants par une révision de tous les droits d'eau	R		Etat d'avancement du recensement et de la révision des droits d'eau

**Typologie des actions :**

G : Gestion  
C : Connaissance  
I : Information-Communication  
R : Règlementaire  
PAE : Programme d'action – études  
PAT : Programme d'action – travaux

**Etat d'avancement :**



✓ Action réalisée  
■ Action en cours / à poursuivre  
■ Action non réalisée

## Annexe 2 : Restitution du questionnaire de priorisation

Les réponses issues des questionnaires sont restituées ci-dessous par enjeu et objectif. La synthèse des réponses est présentée en pourcentage. Pour rappel, les questionnaires ont été transmis à l'ensemble des membres des commissions thématiques, soit 71 personnes. Il était demandé aux acteurs de se positionner sur la priorité à accorder à chaque action : Action prioritaire, Action importante mais non prioritaire, Action à reporter au second cycle du SAGE, Action à abandonner.

### ❖ Enjeu QUANTITE : Une gestion quantitative durable et équilibrée de la ressource en eau (5 réponses reçues)

Objectifs	N°	Intitulé action	Prioritaire	Importante	A reporter	A abandonner
QUANTITE- ETIAGE	1	Améliorer le réseau de suivi des masses d'eau superficielles	75	25	-	-
	2	Densifier le réseau de suivi des masses d'eau souterraines	80	20	-	-
	3	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin	80	20	-	-
	4	Améliorer la gestion des sécheresses	100	-	-	-
QUANTITE- EQUI	5	Sensibiliser les usagers aux notions de bon état quantitatif de la ressource en eau	40	60	-	-
	6	Encourager les collectivités à réduire leur consommation d'eau	80	20	-	-
	7	Accompagner les irrigants dans la réduction de leurs prélèvements	100	-	-	-
	8	Accompagner les entreprises et les activités de loisirs dans la réduction de leurs prélèvements	60	40	-	-
	9	Inventorier les prélèvements antérieurs à la loi sur l'eau et au seuil de redevance de l'Agence de l'eau	20	60	20	-
	10	Evaluer les besoins en eau pour la populiculture, faire évoluer les pratiques	20	80	-	-
	11	Centraliser les besoins en eau futurs identifiés par usage afin de disposer d'une vision à l'échelle du SAGE	60	40	-	-
	12	Veiller au respect des volumes maximum prélevables par usage	80	20	-	-
	13	Développer une solidarité entre les usagers "bénéficiaires" et les secteurs "déficitaires" (sous réserve que les besoins de l'activité première (AEP) soient satisfaits)	40	60	-	-
	14	Développer une gestion concertée des prélèvements agricoles	100	-	-	-
	15	Diversifier les origines de l'eau en fonction des exigences sanitaires pour les usages non raccordés aux réseaux d'assainissement collectif	40	60	-	-
	16	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude sur la recherche de ressources alternatives	20	80	-	-
	17	Développer la pratique du tubage des puits artésiens	50	50	-	-
	18	Améliorer la gestion quantitative du marais de Sacy	50	50	-	-
	19	Engager une démarche prospective sur les possibilités de développement de filières plus économes en eau	40	60	-	-
	20	Engager les réflexions sur le stockage individuel pour les irrigants (retenues de substitution, bassins de stockage)	50	50	-	-
QUANTITE- AEP	21	Valoriser les schémas directeurs d'eau potable	80	20	-	-
	22	Améliorer les rendements des réseaux AEP	100	-	-	-

**Les structures ayant répondu au questionnaire sur l'enjeu QUANTITE sont précisées dans le tableau ci-après :**

Structures
Syndicat Mixte des Marais de Sacy
AFB-sd60
Communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée
Communauté de communes Plateau Picard
EPTB Oise-Aisne

❖ **Enjeu QUALITE : L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines (6 réponses reçues)**

Objectifs	N°	Intitulé action	Prioritaire	Importante	A reporter	A abandonner
QUALITE- URB	1	Sensibiliser la population et les usagers sur les sources de pollutions ponctuelles et diffuses pour les masses d'eau	16.7	83.3	-	-
	2	Améliorer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles	50	50	-	-
	3	Améliorer les connaissances sur les forages abandonnés	50	50	-	-
	4	Accompagner les collectivités dans la diffusion des analyses de qualité	16.7	83.3	-	-
	5	Valoriser le réseau de suivi local pour évaluer la qualité de la Payelle suite aux travaux réalisés sur les systèmes d'AC	-	100	-	-
	6	Réviser les schémas directeurs d'assainissement (SDA)	25	75	-	-
	7	Améliorer le traitement de l'azote et du phosphore sur les stations existantes présentant des problèmes de qualité vis-à-vis de ces paramètres	100	-	-	-
	8	Améliorer le suivi des rejets des stations d'épuration	40	60	-	-
	9	Améliorer les connaissances sur les réseaux d'assainissement collectif	75	25	-	-
	10	Fixer des objectifs de contrôles annuels des installations afin d'améliorer la conformité des branchements	-	100	-	-
	11	Veiller à l'existence d'une filière de traitement des boues pour toutes les STEP et d'un stockage suffisant	50	50	-	-
	12	Saisir les opportunités de valorisation des effluents urbains ou les possibilités d'infiltration des rejets des STEP	25	75	-	-
	13	Identifier les zones à enjeu environnemental et sanitaire	60	40	-	-
	14	Renforcer la compétence technique et la connaissance réglementaire des SPANC	50	50	-	-
	15	Mettre aux normes les installations individuelles non conformes en priorité dans les zones à enjeux sanitaires et environnementaux	75	25	-	-
	16	Améliorer les connaissances sur les axes de ruissellement susceptibles de générer une pollution sur le milieu récepteur en zone rurale	80	20	-	-
	17	Améliorer les connaissances sur les rejets urbains susceptibles de générer une pollution sur le milieu récepteur	80	20	-	-
	18	Agir sur les systèmes d'assainissement pour limiter l'impact des eaux pluviales sur la qualité des masses d'eau	100	-	-	-
	19	Eviter le stockage des effluents solides sur les axes de ruissellement	60	40	-	-
	20	Mettre à jour les déclarations d'utilité publique anciennes pour les captages AEP	60	40	-	-
	21	Mettre en place des programmes d'actions environnementaux et multi-acteurs sur les AAC	100	-	-	-
	22	Accompagner les collectivités dans leurs démarches de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires	33.3	66.7	-	-
	23	Sensibiliser les particuliers à la démarche "zéro phyto"	-	100	-	-
	24	Sensibiliser et accompagner les entreprises d'espaces verts à diffuser les bonnes pratiques et les techniques alternatives existantes auprès des clients	16.7	83.3	-	-
QUALITE- AGRI	25	Sensibiliser aux bonnes pratiques de fertilisation	20	80	-	-
	26	Faire évoluer les pratiques de fertilisation	100	-	-	-
	27	Engager une démarche prospective sur les possibilités de développement de filières agricoles bas intrants	100	-	-	-
	28	Favoriser les circuits courts et proposer de nouveaux débouchés	60	40	-	-

Objectifs	N°	Intitulé action	Prioritaire	Importante	A reporter	A abandonner
	29	Maintenir la dynamique enclenchée sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole via tous les dispositifs existants mobilisables	80	20	-	-
QUALITE-IND	30	Pérenniser les campagnes de communication et l'accompagnement des entreprises pour la réduction des émissions polluantes	20	80	-	-
	31	Rédiger des autorisations de rejets pour toutes les entreprises raccordées aux réseaux communaux	60	40	-	-
	32	Veiller au respect des normes de rejets fixées par la réglementation pour les stations de traitement privées	40	40	-	20
	33	Limiter les pollutions d'origine industrielles sur les sols et les masses d'eau souterraines	40	60	-	-

**Les structures ayant répondu au questionnaire sur l'enjeu QUALITE sont précisées dans le tableau ci-après :**

Structures
ARS
Syndicat Mixte des Marais de Sacy
AFB-sd60
CCI de l'Oise
Communauté de communes Plateau Picard
Communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée

❖ **Enjeu MILIEUX : La restauration de l'équilibre des cours d'eau et des milieux humides et aquatiques (8 réponses reçues)**

Objectifs	N°	Intitulé action	Prioritaire	Importante	A reporter	A abandonner
MILIEUX- AQUA	1	Réaliser un Porté à Connaissance de l'inventaire des Zones Humides	75	25	-	-
	2	Améliorer les connaissances sur les zones humides	50	50	-	-
	3	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	62.5	37.5	-	-
	4	Réhabiliter les fonctionnalités des zones humides	75	25	-	-
	5	Améliorer la gestion des zones humides	75	25	-	-
	6	Appliquer la doctrine "éviter, réduire, compenser" pour tout projet de développement	62.5	25	12.5	-
	7	Préserver les marais de Sacy	83.3	16.7	-	-
	8	Améliorer les connaissances sur les plans d'eau	12.5	87.5	-	-
	9	Améliorer la gestion des plans d'eau	25	62.5	12.5	-
	10	Associer les acteurs du bassin Oise Aronde et la structure porteuse du SAGE aux grands projets de développement à venir	42.9	42.9	14.3	-
	11	Accompagner les exploitants de carrières pour réduire l'impact de leur activité sur les zones humides et des milieux aquatiques (et définir des mesures compensatoires complémentaires)	42.9	57.1	-	-
	12	Engager les réflexions sur le devenir des carrières en partenariat avec les carriers	71.4	28.6	-	-
MILIEUX- RIV	13	Informers les propriétaires des obligations règlementaires pour les cours d'eau en liste 2	62.5	37.5	-	-
	14	Réviser le classement des cours d'eau en liste 1 et en liste 2	28.6	57.1	-	14.3
	15	Améliorer les connaissances sur les ouvrages hydrauliques faisant obstacle à l'écoulement	100	-	-	-
	16	Restaurer la continuité écologique	87.5	12.5	-	-
	17	Améliorer les connaissances sur la connectivité latérale	50	50	-	-
	18	Reconnecter les annexes alluviales en fonction des opportunités et en concertation avec les usagers impactés	75	12.5	12.5	-
	19	Préserver la continuité entre les corridors aquatiques et terrestres (sous réserve que la délimitation des trames vertes et bleues soit définie par le SRADDET Hauts-de-France)	50	37.5	12.5	-
	20	Inventorier et communiquer sur le patrimoine lié à l'eau	12.5	75	12.5	-
	21	Communiquer sur l'importance de préserver la fonctionnalité des cours d'eau	75	25	-	-
	22	Améliorer les connaissances sur les cours d'eau	62.5	37.5	-	-
	23	Couvrir l'intégralité du territoire avec des PPRE et les mettre en œuvre	75	25	-	-
	24	Intégrer les cours d'eau dans les documents d'urbanisme	71.4	28.6	-	-
	25	Evaluer la capacité épuratoire des cours d'eau sur tous les cours d'eau exutoire d'une station d'épuration	14.3	85.7	-	-
	26	Maitriser la prolifération des espèces invasives	75	25	-	-
	27	Préserver, restaurer et entretenir les frayères	100	-	-	-

Les structures ayant répondu au questionnaire sur l'enjeu MILIEUX sont précisées dans le tableau ci-après :

Structures
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
ONF
Syndicat Mixte des Marais de Sacy
AFB-sd60
Fédération de l'Oise pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique
ONF UT COMPIEGNE LAIGUE
Communauté de communes Plateau Picard
EPTB Oise-Aisne

❖ **Enjeu RISQUE : La lutte contre les risques d'inondations et la maîtrise des ruissellements (3 réponses reçues)**

Objectifs	N°	Intitulé action	Prioritaire	Importante	A reporter	A abandonner
RISQUE- RUISS	1	Améliorer les connaissances sur les risques de ruissellement et d'érosion des sols	100	-	-	-
	2	Mettre en œuvre les programmes d'actions / travaux définis dans les études de ruissellement en mutualisant les moyens et en favorisant les projets groupés	100		-	-
	3	Associer l'ensemble des usagers aux démarches de lutte contre le ruissellement et l'érosion du sol	33.3	66.7	-	-
	4	Inciter au maintien des éléments fixes du paysage (haies, fascines, bandes enherbées, mares, espaces boisés...)	66.7	33.3	-	-
	5	Intégrer les éléments fixes dans les documents d'urbanisme	66.7	33.3	-	-
RISQUE- URB	6	Accompagner les collectivités dans la gestion des eaux pluviales	100	-	-	-
	7	Améliorer les connaissances sur la gestion actuelle des eaux pluviales urbaines	100	-	-	-
	8	Ralentir les rejets d'eau pluviale dans les eaux superficielles	100	-	-	-
RISQUE - INOND	9	Mettre en œuvre les SLGRI définies dans les TRI	100	-	-	-
	10	Intégrer le risque dans les documents d'urbanisme (zones d'expansion de crue, axes de ruissellement)	100	-	-	-
	11	Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du bassin versant Oise-Aronde sur les zones à enjeux	100	-	-	-
	12	Intégrer le principe de résilience dans les politiques d'aménagement du territoire	50	50	-	-
	13	Instaurer une culture du risque	50	50	-	-
	14	Améliorer les connaissances sur les outils d'informations et de planification du risque d'inondation	100		-	-
	15	Définir une stratégie de surveillance, d'alerte et de gestion de crise	50	50	-	-

**Les structures ayant répondu au questionnaire sur l'enjeu RISQUE sont précisées dans le tableau ci-après :**

Structures
Syndicat Mixte des Marais de Sacy
Communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée
EPTB Oise-Aisne